



Résolutions et Modifications aux statuts

Sheraton on the Falls,
Niagara Falls, ON

Du 21 au 24 mai 2008

SOMMAIRE

RÉSOLUTIONS

NUMÉRO

VITALITÉ DES SECTEURS :

- Soins de santé
- Municipalités
- Conseils scolaires
- Universités
- Services sociaux

ACTION POLITIQUE :

- Régimes de retraite et avantages sociaux
- Doits de la personne et égalité
- Santé et sécurité
- Solidarité internationale
- Privatisation

FORTIFIER NOTRE SYNDICAT :

- Politique, structure et organisation du SCFP
- Congrès
- Ressources
- Événements et comités

MODIFICATIONS AUX STATUTS

- Conseil exécutif
 - Article 5
 - Article 7
 - Article 8

- Équité
 - Article 5
 - Article 8

- Général
 - Article 4

RÉSOLUTION # 1
Présentée par le CSHO

Le SCFP-Ontario :

Travaillera en coalition à l'organisation d'une importante manifestation à Queen's Park pour la défense et l'amélioration de notre système public de soins de santé. La manifestation fera écho aux enjeux touchant les secteurs de la santé du SCFP et l'assurance-maladie publique.

Parce que :

La soumission en régime de concurrence dans les soins à domicile a mené à des bas salaires, de maigres avantages sociaux, un faible pouvoir de négociation, de mauvaises conditions de travail, un manque de continuité dans les soins, un haut de taux de roulement du personnel et une mainmise sur l'industrie de la grande entreprise internationale à but lucratif.

Les entreprises multinationales à but lucratif aimeraient mettre la main sur plus d'argent public destiné aux soins de santé en introduisant la soumission en régime de concurrence dans d'autres domaines du secteur de la santé.

Les entreprises à but lucratif retardent l'implantation d'une norme de soins de 3 h 30 par jour pour les résidents des établissements de soins de longue durée.

Le gouvernement libéral privatise un nombre toujours croissant d'hôpitaux et diminue les budgets des hôpitaux.

Des groupes de droite ont lancé une attaque en règle contre l'assurance-maladie publique à une seule vitesse.

Recommandation du comité:	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 2
PRÉSENTÉE PAR LE CSHO

Le SCFP-Ontario :

Combattrà la création de nouveaux employeurs couvrant l'ensemble d'un RLISS comme les entreprises régionales de laboratoire ou les entreprises régionales de production-distribution qui s'accaparent le travail et les emplois des hôpitaux et foyers de soins locaux.

Parce que:

- Les services et les emplois du secteur de la santé disparaîtront des collectivités. Ces emplois syndiqués sont irremplaçables dans les collectivités.
- Le contrôle des collectivités s'en trouve affaibli.
- Il en résultera une privatisation des services de santé (parce que les entreprises à but lucratif ne peuvent générer les profits souhaités lorsqu'elles sont limitées à une

exploitation locale et qu'elles voient de bien meilleures perspectives de profit dans une exploitation élargie à l'ensemble d'une région).

- Des améliorations aux services peuvent être obtenues par une plus grande collaboration entre les fournisseurs locaux existants.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès:	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 3

PROPOSÉE PAR LE COMITÉ DE COORDINATION DES TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ DU SCFP-ONTARIO ET LA SECTION LOCALE 2280

Le SCFP-Ontario :

- Intensifiera la pression sur le gouvernement afin qu'il adopte une norme de 3 h 30 de soins par résident par jour.
- Lancera la prochaine phase de la campagne qui inclura notamment, mais pas seulement :
Une campagne intensive et coordonnée de lobbying de tous les députés libéraux.
Une augmentation de la publicité dans les journaux et radios communautaires.
Une journée provinciale d'action avec les groupes communautaires et syndicaux qui aura lieu à Queen's Park.
Une occupation du bureau du ministre de la Santé

Parce que :

- Les résidents des foyers de soins de longue durée n'obtiennent pas les soins dont ils ont besoin et doivent faire l'objet d'une norme de soins pour que leur qualité de vie soit améliorée.
- Les travailleurs du secteur sont surmenés, en nombre insuffisant, blessés et agressés sur leurs lieux de travail et ils doivent faire l'objet d'une norme pour que la qualité de leur vie au travail soit améliorée.
- Le gouvernement a promis à de nombreuses reprises l'imposition de normes de soins, mais a plutôt choisi de mener une autre ronde de consultation sous la direction de Shirley Sharkey.
- Rien n'indique que Shirley Sharkey a le mandat de recommander une norme de soins.
- Les aînés et les travailleurs ne peuvent plus attendre.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès:	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 4

Le SCFP-Ontario :

- Élaborera une importante lutte contre la privatisation des soins de santé en créant une alliance serrée avec les groupes communautaires et ce, à toutes les étapes de cette lutte.
- Mènera une campagne d'éducation publique dénonçant la stratégie néo-libérale consistant à attaquer les services en les sous-finançant et ainsi créer une crise favorable à la privatisation. Une campagne dénonçant les intérêts financiers qui sont derrière la privatisation, démontrant au public que la privatisation constitue une attaque contre l'accessibilité et expliquant pourquoi nous ne devons tolérer aucune forme de privatisation dans la prestation ou le paiement des soins dans notre système de santé.
- Consacrera les ressources nécessaires à la distribution de dépliants sur tous les lieux de travail et dans toutes les collectivités.
- Prendra la tête d'un mouvement de mobilisation de l'ensemble du mouvement syndical en vue du déclenchement d'une grève générale partout où le système de santé à une seule vitesse est menacé.

Parce que :

- Notre système public de soins de santé est soumis à d'importantes attaques.
- Comme travailleurs nous avons le pouvoir de perturber cet ordre du jour par le biais de grèves.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès:	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 5

PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 1281

Le SCFP-Ontario :

- Prendra la tête d'un mouvement dont l'objectif sera de mener une grande lutte contre la privatisation des soins de santé. Cette lutte se fera à tous les niveaux en étroite collaboration avec les groupes communautaires.
Organisera une importante campagne d'éducation publique dénonçant la stratégie néo-libérale consistant à attaquer les services en les sous-finançant et ainsi créer une crise favorable à la privatisation. Une campagne dénonçant les intérêts financiers qui sont derrière la privatisation, démontrant au public que la privatisation constitue une attaque contre l'accessibilité et expliquant pourquoi nous ne devons tolérer aucune forme de privatisation dans la prestation ou le paiement des soins dans notre système de santé. Consacrera les ressources nécessaires à la distribution de dépliants sur tous les lieux de travail et dans toutes les collectivités, mènera une campagne sur Internet, publiera des rapports de recherche et mènera une campagne média destinée à faire la

démonstration que la privatisation n'améliore pas l'accessibilité aux soins, mais la diminue.

Prendra la tête d'un mouvement de mobilisation de l'ensemble du mouvement syndical en vue du déclenchement d'une grève générale partout où le système de santé à une seule vitesse est menacé.

Parce que :

Notre système public de santé est soumis à d'importantes attaques et le sous-financement du système vise à miner sa légitimité.

- Comme travailleurs nous avons le pouvoir de perturber cet ordre du jour par le biais de grèves.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 6
PROPOSÉE PAR LE CSHO

Le SCFP-Ontario :

- Travaillera en coalition avec la collectivité pour faire cesser la soumission en régime de concurrence dans les soins à domicile et favoriser la mise sur pied d'un système de soins à domicile public et sans but lucratif. Nous ferons en sorte que cette campagne contribue à améliorer les soins à domicile et à assurer que la soumission en régime de concurrence ne s'étende pas aux hôpitaux, aux foyers de soins, aux services sociaux et ailleurs dans le secteur public. Ce travail comprendra des rencontres publiques, des publications de recherches, des manifestations et des conférences de presse.

Parce que :

- La soumission en régime de concurrence dans les soins à domicile a mené à des bas salaires, de maigres avantages sociaux, un faible pouvoir de négociation, de mauvaises conditions de travail, un manque de continuité dans les soins, un haut de taux de roulement du personnel et une mainmise sur l'industrie de la grande entreprise internationale à but lucratif.
- Les entreprises multinationales à but lucratif aimeraient mettre la main sur plus d'argent public destiné aux soins de santé en introduisant la soumission en régime de concurrence dans d'autres domaines du secteur de la santé et des services sociaux.
- Les réseaux locaux d'intégration des services de santé peuvent, à titre d'acheteurs de services, étendre la soumission en régime de concurrence à l'ensemble des services de santé et des services sociaux.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès:	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 7
PROPOSÉE PAR LE COMITÉ DE COORDINATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU
SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Lancera une campagne de lutte à la privatisation et aux PPP qui comprendra :
 Une opposition à toute intensification de la pression en faveur de la privatisation et des PPP pouvant découler de l'Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services.
 Aidera les sections locales du SCFP à se battre contre les PPP dans leur collectivité.

Parce que :

- Les services dont la propriété et la gestion sont publiques sont tenus de rendre des comptes, ils sont plus équitables et ils constituent une meilleure politique financière et publique.
- Le gouvernement provincial a entrepris une étude sur 2 ans plutôt que d'accorder un financement adéquat pour les services délestés aux municipalités.
- En difficulté financière, les municipalités sont tentées par les PPP et les autres formes de privatisation pour réaliser des économies.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 8
PROPOSÉE PAR LE COMITÉ DE COORDINATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU
SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- S'opposera activement à la conclusion, par Metrolinx, la nouvelle direction régionale des transports, de PPP pour le système de transport en commun du grand Toronto.

Parce que :

- La direction des transports du grand Toronto, maintenant appelée Metrolinx, met de l'avant des projets de nouvelles lignes de transport et dans chaque cas, elle exige qu'un projet de partenariat public-privé soit étudié.
- Les projets de Metrolinx peuvent inclure la prolongation du métro vers Vaughan via l'Université York, GO Transit et les lignes de train léger sur rail.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 9
PROPOSÉE PAR LE COMITÉ DE COORDINATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU
SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Travaillera avec la Coalition de l'électricité à :

Lancer une campagne destinée maintenir publiques la propriété et la gestion des entreprises d'électricité et de leurs filiales et à faire obstacle à la création de PPP. S'opposer à la monétarisation de la dette détenue par les municipalités pour les services locaux de distribution.

Faire pression sur le gouvernement afin qu'il modifie la loi obligeant les municipalités à monétariser à un moment préétabli la dette qu'elles détiennent pour les entreprises de distribution d'électricité.

Faire pression sur le gouvernement ontarien en faveur du développement de sources d'énergie renouvelable dont la propriété et la gestion seront publiques.

Parce que :

- Le gouvernement ontarien va de l'avant avec la privatisation à long terme de notre électricité par :
- Le maintien du marché ouvert pour la vente d'électricité en gros et la préparation de la réouverture du marché de détail.
- La sous-traitance, auprès d'entreprises privées, du développement de nouveaux projets de génération d'électricité à partir d'énergies renouvelables.
- L'imposition de la soumission en régime de concurrence pour les services municipaux, ce qui provoque une vague de sous-traitance.
- L'exigence faite aux municipalités de vendre les dettes qu'elles détiennent au nom des entreprises municipales de distribution d'électricité.
- Seules les entreprises d'électricité dont la propriété et la gestion sont publiques peuvent faire de la conservation une priorité, parce que la logique des entreprises privées exige de vendre plus pour faire plus de profit.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 10
PROPOSÉE PAR LE COMITÉ DE COORDINATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU
SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Fera campagne afin que les gouvernements fédéral et provincial recommencent à financer adéquatement les municipalités ontariennes.
- Demandra au gouvernement ontarien de faire ce qui suit pendant le présent mandat :
- Assumer les coûts de Ontario au travail tout en maintenant la prestation des services par les municipalités.
- Accorder aux municipalités le financement nécessaire pour combler le retard en matière de réparations au parc de logement social, pour en assurer un bon entretien et pour entreprendre immédiatement des nouveaux projets de construction.
- Prendre la responsabilité de 75 % des coûts d'exploitation et de sa juste part des coûts d'immobilisation du système de transport en commun.

Parce que :

- Les gouvernements provincial et fédéral n'ont pas restauré les transferts aux municipalités à leur niveau d'avant 1995 tout en continuant à transférer de nouveaux coûts aux municipalités.
- Les municipalités ontariennes accusent un manque à gagner de près de 4 milliards par rapport au financement annuel que le gouvernement provincial devrait leur accorder.
- L'Ontario est la seule province canadienne où les services sociaux sont payés à même le revenu de la taxe foncière et où les usagers du transport en commun sont forcés de payer une aussi grande part des coûts d'exploitation.
- Les gouvernements municipaux tentent de combler le manque à gagner en licenciant nos membres et en privatisant les services.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès:	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 11
PROPOSÉE PAR LE COMITÉ DE COORDINATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU
SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Fera campagne dans l'ensemble de l'Ontario en travaillant en coalition afin de convaincre les conseils municipaux d'appuyer concrètement le réseau public de distribution de l'eau en bannissant l'eau en bouteille des établissements et événements municipaux.

Parce que :

- L'eau du réseau public est plus sécuritaire et des milliers de fois plus abordable que l'eau embouteillée.
- En ce moment, les Ontariens boivent 200 millions de litres d'eau embouteillée par année et au moins 25 % de cette eau provient des réseaux municipaux.
- Les embouteilleurs achètent l'eau des municipalités à un prix dérisoire et ceux qui la puisent dans des puits ne paient ni frais ni taxes au gouvernement ontarien.
- Cette situation nuit à la capacité des municipalités de continuer à offrir une eau de qualité et de défrayer le coût des améliorations aux infrastructures.
- Cette situation fait perdre les emplois détenus par nos membres dans les réseaux municipaux de distribution de l'eau.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 12
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 1521

ATTENDU QUE l'industrie de l'eau en bouteille connaît un taux de croissance de 18 % par année.

ATTENDU QUE les Ontariens boivent actuellement 200 millions de litres d'eau embouteillée par année.

ATTENDU QUE les embouteilleurs achètent l'eau des municipalités à un prix dérisoire et ceux qui la puisent dans des puits ne paient ni frais ni taxes au gouvernement ontarien.

ATTENDU QUE cette situation nuit à la capacité des municipalités de continuer à offrir une eau de qualité et de défrayer le coût des améliorations aux infrastructures.

ATTENDU QUE cette situation fait perdre les emplois détenus par nos membres dans les réseaux municipaux de distribution de l'eau.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario crée un comité ad hoc de l'eau embouteillée.

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE ce comité travaille en collaboration avec l'Institut Polaris à la préservation des services municipaux d'eau.

QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario demande au SCFP national de soutenir cette initiative par l'octroi de financement et d'autres ressources.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 13
PROPOSÉE PAR LE COMITÉ DE COORDINATION DES CONSEILS SCOLAIRES DU SCFP-ONTARIO

ATTENDU QUE de nombreux membres du SCFP-Ontario font face à des problèmes d'ordre juridique à leur travail et dans leur vie.

ATTENDU QUE les frais juridiques peuvent s'avérer prohibitifs pour un individu.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil exécutif du SCFP-Ontario étudie la possibilité de créer une ligne directe sans frais d'aide juridique qui offrirait des conseils juridiques à tous les membres du SCFP-Ontario.

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE si le Conseil exécutif du SCFP-Ontario juge le projet réaliste, il demande au SCFP national de l'aide pour la création de ce service.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 14
PROPOSÉE PAR LE COMITÉ DES JEUNES TRAVAILLEURS DU SCFP-ONTARIO

ATTENDU QUE les dirigeants de demain du SCFP sont aujourd'hui à l'école publique.

ATTENDU QUE l'actuel programme scolaire ontarien ne prévoit rien matière d'éducation syndicale.

ATTENDU QUE dans notre système d'éducation, les étudiants n'ont aucune occasion d'apprendre quoi que ce soit sur les longues luttes et les victoires du mouvement ouvrier avant d'être confrontés à l'influence du monde des affaires et des entreprises.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario travaille avec son comité de coordination des jeunes travailleurs et les conseils scolaires à faire pression sur le gouvernement afin qu'il incorpore au programme d'études ontarien une composante sur le mouvement syndical.

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario présente, lors du prochain congrès national qui aura lieu à Montréal, une résolution demandant aux autres divisions provinciales et

au national de faire pression sur les gouvernements provinciaux afin qu'ils incorporent une composante sur le mouvement syndical dans leur programme scolaire.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 15
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 2280

Le SCFP-Ontario :

- Travaillera avec le Comité des jeunes travailleurs et le Comité de coordination des conseils scolaires de l'Ontario à faire du lobbying auprès du gouvernement provincial afin qu'il incorpore au programme d'étude de l'Ontario une composante sur le mouvement syndical.
- Encouragera le syndicat national et les dirigeants syndicaux des autres provinces à faire de même pour qu'un programme semblable soit implanté dans leur province.

Parce que :

- Les dirigeants de demain du SCFP sont aujourd'hui à l'école publique.
- L'actuel programme scolaire ontarien ne prévoit rien matière d'éducation syndicale.
- Les étudiants n'ont aucune occasion d'apprendre quoi que ce soit sur les longues luttes et les victoires du mouvement ouvrier avant d'être confrontés à l'influence du monde des affaires et des entreprises.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 16
PROPOSÉE PAR LE COMITÉ DE COORDINATION DES TRAVAILLEURS UNIVERSITAIRES
ET LES SECTIONS LOCALES 3902, 3907 ET 3908

ATTENDU QUE les étudiants internationaux ont été exclus du Programme d'assurance-santé de l'Ontario en 1993 et qu'ils doivent se procurer une assurance privée depuis ce temps.

ATTENDU QUE bon nombre d'étudiants étrangers sont aussi des travailleurs en Ontario.

ATTENDU QUE des milliers d'étudiants internationaux sont membres du SCFP.

ATTENDU QUE les compagnies privées d'assurance ont récemment augmenté leurs primes.

ATTENDU QUE le SCFP est favorable à l'assurance-santé universelle.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario fasse du lobbying auprès du gouvernement ontarien afin qu'il redonne aux étudiants étrangers le droit d'être soignés par le régime public.

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario demande de l'aide au SCFP national dans le cadre de cette campagne de lutte à la privatisation.

QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU QUE le Conseil exécutif du SCFP-Ontario travaille en collaboration avec les sections locales du secteur universitaire et qu'il leur fasse rapport sur ses efforts de lobbying.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 17
PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 3903 ET 3908

Le SCFP-Ontario :

Lancera une campagne nationale pour l'élimination de tous les frais de scolarité et des droits complémentaires, une campagne comprenant :

- Le développement d'un matériel éducatif complet servant de base à une campagne d'éducation qui comportera des débats, des forums et des présentations.
- La mobilisation à l'échelon local dans tous les secteurs afin de faire pression sur les gouvernements provincial et fédéral par le biais d'une escalade des moyens d'action.

Parce que :

- Les frais de scolarité et les droits complémentaires sont des formes de privatisation.
- Nous avons assisté à l'apparition des frais de scolarité au cours des années 70, comme nous assistons aujourd'hui à l'apparition de frais dans le secteur de la santé. Les frais de scolarité ont augmenté à un point tel que l'éducation postsecondaire n'est plus à la portée d'une majorité de Canadiens. Certains droits de la personne doivent être garantis pour tous.
- Ces frais ne sont pas nécessaires, il s'agit d'une décision politique, au même titre que les frais pour l'éducation secondaire avaient été éliminés au cours des années 20 dans la foulée de la mobilisation de la classe ouvrière.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès:	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 18
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 1281

Le SCFP-Ontario :

- Lancera une campagne publique destinée à régler le problème du sous-financement chronique du système d'éducation postsecondaire tout en maintenant le cap sur la nécessité de préserver le caractère public du système.
- S'assurera que la campagne vise le versement par le fédéral d'un transfert ciblé pour l'éducation postsecondaire et une diminution immédiate voire, une élimination des frais de scolarité.
- Fera du lobbying auprès du national afin d'obtenir des ressources, des libérations de membres et du matériel pour mener, au cours de la prochaine campagne électorale, une campagne ciblant le gouvernement fédéral et visant à protéger les travailleurs du secteur de l'éducation postsecondaire et à combler les besoins du secteur.
- La campagne comprendra :
Un matériel éducatif complet incluant des publicités dans les médias ou les transports en commun.
Une mobilisation des membres à l'échelon local de façon à faire pression sur les gouvernements par le biais d'une escalade de divers moyens d'action.
Une participation à la journée d'action automnale de la Fédération canadienne des étudiants, de façon à envoyer un message fort et uni comme étudiants et travailleurs se portant à la défense des services publics.

Parce que :

- Les frais de scolarité sont une forme de privatisation.
- Les prêts du gouvernement entraînent un cycle d'endettement dans les familles de la classe ouvrière.
- Ces frais ne sont pas nécessaires, ils sont une décision politique et ils témoignent de l'absence de priorité du gouvernement. L'Irlande, le Danemark, la France et la majorité des pays arabes et africains n'imposent pas de frais de scolarité.

Recommandation du comité :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 19

PROPOSÉE PAR LE COMITÉ DE COORDINATION DES TRAVAILLEURS DES SERVICES SOCIAUX DU SCFP-ONTARIO (ASSOCIATION POUR L'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE)

ATTENDU QUE 60 unités de négociation d'Associations pour l'intégration communautaire (AIC) entreprendront une négociation coordonnée en mars 2009.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario assignera au secteur des Associations pour l'intégration communautaire (AIC) un conseiller en communication à temps plein en prévision de la négociation coordonnée de 2009.

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario fera pression sur le SCFP national afin que ce dernier libère un conseiller en communication à temps plein dont le mandat sera d'aider à l'élaboration d'un plan destiné à lutter contre le sous-financement chronique du secteur de l'intégration communautaire.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 20
PROPOSÉE PAR LE COMITÉ DE COORDINATION DES TRAVAILLEURS DES SERVICES SOCIAUX DU SCFP-ONTARIO (ASSOCIATION POUR L'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE)

ATTENDU QUE 60 unités de négociation d'Associations pour l'intégration communautaire (AIC) entreprendront une négociation coordonnée en mars 2009.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario assigne au secteur des Associations pour l'intégration communautaire (AIC) un conseiller en communication à temps plein en prévision de la négociation coordonnée de 2009.

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario fera pression sur le SCFP national afin que ce dernier libère un conseiller en communication à temps plein dont le mandat sera d'aider à la production de documents et à la négociation coordonnée de 2009.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès:	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 21
PROPOSÉE PAR LE COMITÉ DE COORDINATION DES TRAVAILLEURS DES SERVICES SOCIAUX DU SCFP-ONTARIO (ASSOCIATION POUR L'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE)

ATTENDU QUE les travailleurs des Associations pour l'intégration communautaire comptent pour beaucoup dans le document d'orientations stratégiques du SCFP national.

ATYTENDU QUE le secteur des AIC a connu deux rondes de négociation couronnées de succès.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario nomme un conseiller syndical dont le mandat sera d'aider à la coordination de la négociation dans le secteur des Associations pour l'intégration communautaire.

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario fasse pression sur le SCFP national afin que ce dernier libère à temps plein un conseiller syndical pendant toute la durée des négociations de 2009.

QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU QUE de façon à ce que le secteur des AIC puisse continuer à aller de l'avant, il puisse disposer d'un conseiller syndical supplémentaire pour l'aider à la coordination.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 22
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 2204

Le SCFP-Ontario :

- Continuera à soutenir le travail du Groupe des services de garde du Comité de coordination des travailleurs des services sociaux (CCTSS) pour la mise en oeuvre de structures plus efficaces pour la syndicalisation et la représentation au sein du SCFP des membres du secteur des services de garde.
- Soumettra au SCFP national une résolution demandant l'approbation et le partage des coûts de façon à mieux soutenir le travail du secteur des services de garde du SCFP et ainsi favoriser le développement de cette nouvelle structure.

Parce que :

- Le sous-financement chronique et la fragmentation dans la prestation des services de garde font en sorte qu'il est très difficile de syndiquer le secteur et d'y négocier de meilleurs salaires, avantages sociaux et conditions de travail.
- La création d'une cohésion par la négociation centralisée/coordonnée et une augmentation du taux de syndicalisation contribuera à l'amélioration du pouvoir de négociation et au rehaussement des salaires et avantages sociaux dans le secteur.
- Un financement adéquat sera nécessaire pour faire en sorte que cet effort de syndicalisation soit efficace.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 23
PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 1521 ET 2204

Le SCFP-Ontario :

- Poursuivra son travail avec la Coalition ontarienne pour de meilleurs services de garde dans le but de :

- Faire pression sur le gouvernement afin qu'il finance entièrement un programme de garde et d'éducation de la petite enfance public et sans but lucratif basé sur le modèle québécois de garderies à 7 \$ par jour.
- Faire du lobbying auprès du gouvernement ontarien afin qu'il mette en place les recommandations du Groupe d'étude sur la qualité et les ressources humaines.
- Faire progresser l'idée d'un programme de garde et d'éducation pour tous les enfants âgés de 0 à 12 ans.

Parce que :

- La Coalition ontarienne pour des meilleurs services de garde a plus que jamais besoin des ressources et de l'aide financière des syndicats pour faire la promotion de services de garde de grande qualité, publics et sans but lucratif pour l'Ontario.
- L'éducation et la garde de jeunes enfants sont à un point tournant de son développement au moment où la province a décidé d'aller de l'avant avec le Programme Meilleur Départ et le préscolaire à temps plein.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 24

PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 1521 ET 2204

Le SCFP-Ontario :

- Travaillera avec la Fédération ontarienne du travail, la Coalition ontarienne pour de meilleurs services de garde et Code Bleu pour les services de garde afin de :
- Faire pression sur le gouvernement provincial pour qu'il amende la Loi sur les garderies de façon à bloquer l'expansion des grandes entreprises de services de garde.
- Faire du lobbying auprès des deux premiers ministres afin qu'ils appuient le projet de loi C-303, la Loi sur les services d'apprentissage et de garde de jeunes enfants et auprès des députés provinciaux afin qu'ils appuient le projet de loi 26.
- Faire campagne contre le financement des grandes entreprises de services de garde par les gouvernements provincial et municipaux.
- Faire du lobbying auprès des conseils municipaux, des conseils scolaires et d'autres institutions afin qu'ils se prononcent contre les garderies à but lucratif exploitées par des entreprises étrangères.

Parce que :

- Les garderies 123 Busy Beavers et les grandes entreprises locales de services de garde constituent une menace pour les garderies ontariennes publiques et sans but lucratif.
- Les grandes chaînes de garderies et les multinationales vont contre les intérêts des collectivités parce qu'elles recherchent d'abord les profits, ce qui mène à une croissance inégale, des frais plus élevés, de longues listes d'attente et des problèmes en matière de qualité des services.

- Les restrictions contenues dans les ententes commerciales internationales auront pour effet d'empêcher les parents et les gouvernements de mettre sur pied un programme national de services de garde basé sur les besoins des enfants et des familles de l'Ontario et du Canada.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 25
PROPOSÉE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Fera appel à ses comités sectoriels afin qu'ils mènent un grand sondage visant à déterminer quels membres ontariens du SCFP ont accès à des avantages sociaux et quels membres n'y ont pas accès (notamment invalidité de longue durée, congés de maladie, assurance-santé, dentaire et vue ainsi que régime de retraite).
- Mettra au point une stratégie destinée à faire en sorte que les membres qui n'y ont pas accès puissent en profiter d'ici 6 ans.
- Continuera à faire activement la promotion de la création d'un programme d'avantages sociaux par secteur qui se développerait jusqu'à la mise sur pied d'un fond commun d'avantages sociaux pour tous les travailleurs du secteur public.

Parce que :

- Trop de membres du SCFP n'ont pas accès à des avantages sociaux.
- Nous avons un ordre du jour pour le changement et un plan d'action qui vise des avantages sociaux pour tous les membres du SCFP.
- Les économies d'échelle réalisées sur un secteur entier ou même sur l'ensemble de la fonction publique seraient telles qu'elles pourraient permettre l'allocation de ressources suffisantes pour couvrir l'ensemble des travailleurs.
- Aucun plan stratégique ne peut être lancé sans l'information statistique que nous apporterait un sondage détaillé.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 26
PROPOSÉE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Mettra au point une stratégie coordonnée pour défendre l'accès à des avantages sociaux aux membres de plus de 65 ans par l'exploration de toutes les possibilités pour leur assurer ces droits, notamment l'arbitrage et le processus de contestation judiciaire.

Parce que :

- Le gouvernement libéral a modifié la loi afin de permettre aux travailleurs qui le désirent de travailler après l'âge de 65 ans.
- De plus en plus d'employeurs tentent de retirer aux travailleurs qui choisissent de continuer à travailler après 65 ans leurs avantages sociaux et d'autres droits.
- En ce moment, ce sont les sections locales qui doivent mener cette lutte individuellement, table de négociation par table de négociation. Certaines sections locales vivent des situations difficiles comme la grève longue et pénible des travailleurs de Kawartha Lakes cet hiver.
- Cette lutte comporte un élément universel, une fois réglée, elle permettrait aux sections locales de ne plus avoir à mener ce combat individuellement.

Recommandation du comité :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	
Décision du congrès :	Adoption <input type="checkbox"/>	Rejet <input type="checkbox"/>	Renvoi <input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 27
PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 1521 ET 2204

Le SCFP-Ontario :

- Travaillera avec la Fédération ontarienne du travail et la Coalition salaire égal à :
- Réclamer du gouvernement ontarien qu'il appuie, renforce et revitalise l'application de la loi sur l'équité salariale pour les femmes ontariennes.
- Demandra à la province de financer entièrement le versement des ajustements d'équité salariale qui sont dus aux femmes du secteur public.

Parce que :

- Les membres féminins du SCFP continuent à être victimes de discrimination salariale, gagnant jusqu'à 29 % de moins que les hommes effectuant un travail comparable.
- Cet écart salarial continue à toucher les femmes syndiquées, peu importe leur âge, leur race et leur niveau d'éducation et ce, dans toute la province sans égard à la taille de leur lieu de travail.
- Un salaire moindre toute sa vie signifie moins d'épargne pour la retraite et un régime de retraite moins généreux lorsqu'elles en ont un.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 28
PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 3907 ET 4400 ET LE CONSEIL AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Prévoira, à compter de son budget de 2009, au moins 7 000 \$ par année pour la tenue d'un événement soulignant la Journée internationale des femmes et appelé Sisterville. Cet événement sera organisé dans diverses collectivités de l'Ontario par le Comité des femmes du SCFP-Ontario.

Parce que :

- Il est important de faire de la sensibilisation à la lutte des femmes et d'aborder ces luttes de façon optimiste, notamment par le biais d'événements comme Sisterville.
- Il est tout aussi important de soutenir le plan d'action du SCFP-Ontario en mettant l'égalité au centre des actions de notre syndicat et de nos collectivités.
- Les événements visant à souligner la Journée internationale des femmes, comme Sisterville, jouent un rôle important dans le travail du Comité des femmes du SCFP-Ontario ainsi que dans celui du Groupe de travail sur la participation des femmes du SCFP national.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 29
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 3907, LE CONSEIL AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO ET LE COMITÉ ARC-EN-CIEL DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Préparera et mettra en place un atelier Les femmes éliminent les obstacles annuel d'une semaine à l'intention des femmes ontariennes.
- Demandra au SCFP national de partager les coûts de cet atelier.

Parce que :

- Les femmes du SCFP doivent toujours et quotidiennement faire face à des obstacles au sein de leur syndicat et sur leur lieu de travail.

- Cet atelier aide les femmes à explorer les obstacles et les défis qu'elles rencontrent au SCFP et dans la société et à développer les compétences nécessaires pour abattre ces obstacles.
- Un syndicat plus inclusif qui en fait plus pour que les femmes accèdent aux positions de direction ne peut que devenir un syndicat plus fort et plus efficace.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 30
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 4400

Le SCFP-Ontario :

- Préparera et mettra en place un atelier Les femmes éliminent les obstacles annuel d'une semaine à l'intention des femmes ontariennes.
- Demandra au SCFP national de payer pour cet atelier.

Parce que :

- Les femmes du SCFP doivent quotidiennement faire face à des obstacles au sein de leur syndicat et sur leur lieu de travail.
- Cet atelier aide les femmes à explorer les obstacles et les défis qu'elles rencontrent au SCFP et dans la société et à développer les compétences nécessaires pour abattre ces obstacles.
- Un syndicat plus inclusif qui en fait plus pour que les femmes accèdent aux positions de direction ne peut que devenir un syndicat plus fort et plus efficace.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 31
PROPOSÉE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DE TORONTO DU SCFP, LE CONSEIL
AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO ET LES SECTIONS LOCALES 3907 ET 4400

Le SCFP-Ontario :

- Augmentera le budget du Comité des femmes pour qu'il atteigne 15 000 \$ par année.

Parce que :

- Les délégués au congrès 2006 du SCFP-Ontario ont adopté une modification aux statuts qui faisait passer le nombre de membres du comité à 10 et qui rendait le comité plus représentatif de la diversité de nos consœurs de l'ensemble de la province.
- Alors que la composition moyenne du comité était de 6 consœurs au cours des dernières années, le budget de 9 000 \$ par année ne permettait même pas de couvrir les frais de 2 rencontres par année.
- Il est important que la structure du comité bénéficie d'un appui lui permettant de poursuivre l'élaboration de son plan d'action tel que décrit dans le rapport du comité au congrès et dans les objectifs identifiés par le Groupe national de travail sur la participation des femmes.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 32
PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 3907 ET 4400 ET LE CONSEIL AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Créera un prix qui sera décerné annuellement à une militante, un groupe de militantes, un comité ou une section locale qui aura accompli un travail particulièrement remarquable dans les dossiers des femmes et dont le leadership et le militantisme ont démontré un engagement profond envers l'équité et la justice sociale et ont contribué à abattre des obstacles et à rehausser la participation des femmes au sein du syndicat.

Parce que :

- Le mouvement syndical est souvent tellement préoccupé par sa lutte contre les attaques lancées contre les services publics, les droits des travailleurs et l'égalité que nous négligeons de souligner les contributions et les réussites de nos membres.
- Les importantes contributions des femmes aux mouvements syndical et de justice sociale méritent d'être soulignées et reconnues.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 33
PROPOSÉE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DE TORONTO, LE CONSEIL AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO ET LES SECTIONS LOCALES 1281, 3903 ET 3907

Le SCFP-Ontario :

- Se penchera sur la discrimination et le harcèlement entre les membres de façon efficace et proactive.
- Lancera une campagne de sensibilisation et d'éducation sur le harcèlement et la discrimination sur les lieux de travail et rappellera aux employeurs quelles sont leurs obligations.
- Créera et offrira une formation spéciale à l'intention des sections locales afin de leur permettre de se pencher sur cet enjeu au sein même de leur organisation.
- Assumera un leadership par le biais des vice-présidents à la diversité et des comités de l'égalité afin que les dirigeants et les délégués syndicaux des sections locales soient en mesure de mettre au point des stratégies pour lutter contre ce problème.
- Créera un poste d'ombudsman indépendant qui nommera un ombudsman pour toutes les conférences, cours et congrès et qui aidera les sections locales à mener des formations et mettre au point des façons de s'attaquer à cet enjeu.

Parce que :

- Les membres du SCFP sont forcés de travailler dans des environnements de travail empoisonnés où le harcèlement et la discrimination sont pratique courante.
- Les membres du SCFP se tournent souvent les uns contre les autres en adoptant des pratiques qui relèvent de la discrimination et du harcèlement. Il s'agit de façons de faire qui nuisent gravement à notre solidarité collective.
- La réaction commune au sein des membres du SCFP est le recours à une procédure de procès telle que décrite dans [B.VI](#) des Statuts du SCFP aux fins de la lutte contre ces façons de faire, mais cette procédure est inadéquate, punitive et inefficace pour ce qui est de lutter contre ces problèmes.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 34
 PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 4400, LE COMITÉ ARC-EN-CIEL DU SCFP-ONTARIO ET LE CONSEIL AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario:

- Allouera un budget aux postes de représentant des minorités visibles et de représentant des travailleurs autochtones afin de permettre à ces représentants de rencontrer et de consulter les membres lors de chaque conférence annuelle des groupes sectoriels et lors de chaque conférence organisée par le SCFP-Ontario.

Parce que :

- Au cours de la dernière année, ces représentants ont organisé, lors des conférences provinciales, des caucus qui ont connu beaucoup de succès et qui ont permis

d'améliorer la participation au sein du SCFP des travailleurs autochtones et de diverses origines ethniques.

- La participation des travailleurs autochtones et de diverses origines ethniques renforce notre syndicat.
- Pour être un meneur en matière d'égalité, le SCFP-Ontario doit prêcher par l'exemple.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 35

PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 2280 ET LE COMITÉ DES JEUNES TRAVAILLEURS DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Demandra au syndicat national une entente de partage des coûts en vue de la création d'un programme de stage en syndicalisation à l'intention des jeunes membres du SCFP-Ontario.
- S'assurera que les responsabilités des jeunes stagiaires soient étendues jusqu'à comprendre l'organisation et le développement d'une base de jeunes travailleurs qui collaborera à la syndicalisation de lieux de travail où les jeunes travailleurs sont fortement représentés.

Parce que :

- La présence de jeunes travailleurs au sein du syndicat est essentielle à son renouvellement.
- Les jeunes membres sont l'avenir du mouvement syndical.
- La représentation des jeunes est insuffisante dans les postes de direction et au sein du personnel.
- La syndicalisation est le sang de notre syndicat.
- Les programmes de stage créent des occasions de formation pour nos membres.
- De nombreux jeunes travailleurs sont initialement mis en contact avec le monde syndical par le biais de syndicats d'affaires rétrogrades.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 36

PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 4400 ET LE COMITÉ ARC-EN-CIEL DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Soutiendra le Comité Arc-en-Ciel en libérant à temps plein un membre issu des minorités visibles dont le mandat sera de mettre sur pied une campagne d'équité en emploi à l'intention des membres issus des minorités visibles et de mettre à leur disposition une formation en développement du leadership afin qu'ils puissent devenir des conseillers syndicaux nationaux.
- S'assurera que les objectifs de la campagne feront l'objet d'une évaluation tous les 6 mois et que les résultats seront communiqués aux sections locales et aux membres du SCFP.

Parce que :

- Le personnel du SCFP n'est pas représentatif des membres du SCFP.
- Les mesures qui ont été prises pour former des membres issus des minorités visibles et pour leur donner des affectations temporaires n'ont pas permis d'augmenter le nombre de conseillers permanents provenant des minorités ethniques.
- Le SCFP national et le SCFP-Ontario appuient le principe de l'équité en emploi et les membres s'attendent à ce que les deux prêchent par l'exemple.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 37

PROPOSÉE PAR LE CONSEIL AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO ET LE COMITÉ ARC-EN-CIEL DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Fera du lobbying auprès du SCFP national et du Service du développement syndical en vue de la mise sur pied, dès 2008 en Ontario, d'un programme de membres animateurs à l'intention des membres autochtones et issus des minorités visibles.
- S'assurera que les membres autochtones et issus des minorités ethniques qui ont été et seront formés comme membres animateurs sont effectivement appelés à animer des sessions de formation, des conférences et des ateliers.

Parce que :

- Les animateurs des écoles et conférences du SCFP ne sont pas le reflet des membres du SCFP.
- Le SCFP-Ontario est un meneur dans le domaine de l'équité et il doit prêcher par l'exemple.
- Le SCFP national est responsable auprès de ses membres et il doit respecter les membres qui demandent que les animateurs soient le reflet de la composition du syndicat.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 38
PROPOSÉE PAR LE COMITÉ DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Mettra au point, avec les communautés autochtones et les organisations des droits de la personne, une campagne d'éducation portant sur l'exploitation des territoires et des ressources autochtones et sur les luttes des peuples autochtones pour leur autodétermination.
- Demandra publiquement à la police provinciale de l'Ontario et au Procureur général de l'Ontario l'arrêt des procédures contre Shawn Brant, qui fait face à une longue peine dans un pénitencier fédéral et demandera au CN d'abandonner sa poursuite de plusieurs millions de dollars.
- Fera du lobbying auprès des gouvernements provincial et fédéral afin qu'ils retournent toutes les terres appartenant aux Mohawks de Tyendinaga et qu'ils mettent fin à l'exploitation de ressources sur ces terres, conformément à la Déclaration sur les droits des peuples autochtones adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2007.

Parce que :

- Les terres des Premières Nations ont été continuellement occupées par d'autres, sans leur consentement et sans compensation.
- Il existe plus de 800 cas de réclamations territoriales et de traités violés, ce qui nuit considérablement à la capacité de se suffire à eux-mêmes des peuples des Premières Nations.
- Les Premières Nations ont été obligées d'agir pour que les gouvernements et la population portent intérêt à ces litiges.
- Les grèves et les autres formes de perturbation économiques menées par des syndicats sont considérées comme étant des formes légitimes de contestation.
- Le SCFP a adopté de nombreuses résolutions et déclaration de soutien aux Premières Nations.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 39

Le SCFP-Ontario :

- Rédigera une lettre d'appui demandant au procureur général de l'Ontario d'inscrire l'identité sexuelle comme motif de discrimination dans le Code ontarien des droits de la personne.
- Encouragera toutes les sections locales à faire parvenir une lettre d'appui.
- Fournira un soutien par l'impression de matériel pour une campagne sur les droits des trans.
- Accordera aux membres de la campagne un financement leur permettant de participer, avec le SCFP, aux événements de fierté qui ont lieu partout en Ontario.
- Encouragera nos membres à signer la pétition de la campagne sur les droits des trans.
- Continuera à encourager les sections locales à négocier une protection d'identité sexuelle dans le cadre de leur convention collective.

Parce que :

- Le SCFP-Ontario a pris un engagement d'égalité envers tous ses membres et a adopté une résolution encourageant ses sections locales à ajouter une clause de protection de l'identité sexuelle dans leur convention collective.
- Les membres du SCFP transsexuels et transgenres ne bénéficient pas d'une clause identifiant l'identité sexuelle comme motif de discrimination par la Commission ontarienne des droits de la personne et risquent en conséquence d'être victimes de discrimination et de harcèlement au travail.
- La campagne pour les droits des personnes trans est un effort communautaire qui ne bénéficie d'aucun financement, mais son travail aidera tout de même à la reconnaissance des droits des membres trans du SCFP.
- La participation du SCFP aux manifestations de fierté renforce notre syndicat en fortifiant nos collectivités et elle a contribué à la solidarité de la communauté LGBT en soutenant l'égalité de droit au mariage.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

Le SCFP-Ontario :

- Rédigera une lettre d'appui demandant au procureur général de l'Ontario d'inscrire l'identité sexuelle comme motif de discrimination dans le Code ontarien des droits de la personne.

- Encouragera toutes les sections locales et tous les membres à faire parvenir une lettre d'appui et à signer la pétition de la campagne pour les droits des trans en guise de lobbying pour ce changement.
- Fournira un soutien par l'impression du matériel de la campagne.
- Accordera aux membres de la campagne un financement leur permettant de participer, avec le SCFP, aux événements de fierté qui ont lieu partout en Ontario.
- Continuera à encourager les sections locales à négocier une protection d'identité sexuelle dans le cadre de leur convention collective.

Parce que :

- Le SCFP-Ontario a pris un engagement d'égalité envers tous ses membres et a adopté une résolution encourageant ses sections locales à ajouter une clause de protection de l'identité sexuelle dans leur convention collective.
- Les membres du SCFP transsexuels et transgenres ne bénéficient pas d'une clause identifiant l'identité sexuelle comme motif de discrimination à la Commission ontarienne des droits de la personne et risquent en conséquence d'être victimes de discrimination et de harcèlement au travail.
- La campagne des droits des personnes trans est un effort communautaire qui ne bénéficie d'aucun financement, mais son travail aidera tout de même à la reconnaissance des droits des membres trans du SCFP.
- La participation du SCFP aux manifestations de fierté renforce notre syndicat.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 41

PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 1281, 3902, 3903 ET 3907, LE CONSEIL RÉGIONAL DE TORONTO ET LE CONSEIL AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Condamnera le gouvernement fédéral, fera du lobbying auprès de Santé Canada et travaillera avec le SCFP national dans le but de faire abroger le règlement, la politique et la procédure homophobes interdisant aux hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes de faire un don d'organe.
- S'associera à des sections locales affiliées et aux groupes communautaires pour la publication de matériel éducatif et l'éducation des membres sur ces nouvelles pratiques discriminatoires en matière de dons d'organes.
- Fera en sorte que les membres des sections locales refusent de signer leur carte de don d'organes tant que le règlement, la politique et la procédure n'auront pas été abrogés.

Parce que :

- Il y a un urgent besoin de dons d'organes au Canada.

- Cette nouvelle politique homophobe aura pour conséquence d'empêcher plus de 15 % des actuels donneurs d'effectuer un don.
- Tous les dons d'organes devraient faire l'objet d'une analyse complète afin d'assurer la santé et la sécurité des receveurs.
- La nouvelle politique en matière de dons d'organes est discriminatoire dans la mesure où elle cible des individus sur la base de leur orientation sexuelle et non parce qu'ils s'adonnent à des pratiques sexuelles à risque.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 42
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 2191

Le SCFP-Ontario:

- Condamnera le gouvernement fédéral, fera du lobbying auprès de Santé Canada et travaillera avec le SCFP national dans le but de faire abroger le règlement, la politique et la procédure homophobes interdisant aux hommes qui ont eu des relations sexuelles avec d'autres hommes depuis 1977 de faire un don de sang.
- S'associera à des sections locales affiliées et aux groupes communautaires pour la publication de matériel éducatif et l'éducation des membres sur ces nouvelles pratiques discriminatoires en matière de dons de sang.
- Demandra à ses sections locales affiliées de boycotter les cliniques de don de sang tant que le règlement, la politique et la procédure n'auront pas été abrogés.

Parce que :

- Il y a, au Canada, un urgent besoin de dons de sang.
- Tous les dons de sang devraient faire l'objet d'une analyse complète afin d'assurer la santé et la sécurité des receveurs.
- Le SIDA et l'hépatite ne font pas de discrimination. Tout le monde peut contracter ces virus, sans égard à l'orientation sexuelle.
- La nouvelle politique est discriminatoire dans la mesure où elle cible des individus sur la base de leur orientation sexuelle et non parce qu'ils s'adonnent à des pratiques sexuelles à risque.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 43

PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 2191, 3902 ET 3903, LE CONSEIL RÉGIONAL DE TORONTO ET LE CONSEIL AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Condamnera le gouvernement fédéral, fera du lobbying auprès de Santé Canada et travaillera avec le SCFP national dans le but de faire abroger le règlement, la politique et la procédure homophobes interdisant aux hommes qui ont eu des relations sexuelles avec d'autres hommes depuis 1977 de faire un don de sang.
- S'associera à des sections locales affiliées et aux groupes communautaires pour l'éducation des membres sur ces nouvelles pratiques discriminatoires en matière de dons de sang.
- Demandra à ses sections locales affiliées de boycotter les cliniques de don de sang tant que le règlement, la politique et la procédure n'auront pas été abrogés.

Parce que

- Il y a, au Canada, un urgent besoin de dons de sang.
- Tous les dons de sang devraient faire l'objet d'une analyse complète afin d'assurer la santé et la sécurité des receveurs.
- Le SIDA et l'hépatite ne font pas de discrimination. Tout le monde peut contracter ces virus, sans égard à l'orientation sexuelle.
- La nouvelle politique est discriminatoire dans la mesure où elle cible des individus sur la base de leur orientation sexuelle et non parce qu'ils s'adonnent à des pratiques sexuelles à risque.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 44
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 1281

Le SCFP-Ontario :

Condamnera le gouvernement fédéral, fera du lobbying auprès de Santé Canada et travaillera avec le SCFP national dans le but de faire abroger le règlement, la politique et la procédure homophobes interdisant aux hommes gais, aux descendants d'Africains et aux visiteurs d'Afrique de donner du sang.

- S'associera à ses sections locales affiliées et aux groupes communautaires pour l'éducation des membres sur ces nouvelles pratiques discriminatoires en matière de dons de sang.
- Demandra à ses sections locales affiliées de boycotter les cliniques de don de sang tant que le règlement, la politique et la procédure n'auront pas été abrogés.
- Mobilisera ses membres afin qu'ils fassent parvenir des lettres condamnant les politiques racistes et homophobes en matière de dons de sang.

Parce que :

- Il y a, au Canada, un urgent besoin de dons de sang.
- Tous les dons de sang devraient faire l'objet d'une analyse complète afin d'assurer la santé et la sécurité des receveurs.
- Le SIDA et l'hépatite ne font pas de discrimination. Tout le monde peut contracter ces virus, sans égard à l'orientation sexuelle, la race ou l'origine ethnique.
La nouvelle politique est discriminatoire dans la mesure où elle cible des individus sur la base de leur orientation sexuelle et non parce qu'ils s'adonnent à des pratiques sexuelles à risque.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès:	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 45
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 4308

Le SCFP-Ontario :

- Continuera à soutenir et à allouer des ressources à notre Comité provincial de la santé et sécurité dans sa démarche pour que le gouvernement provincial reconnaisse la nature sérieuse et débilante des Troubles musculo-squelettiques (TMS)
- Rédigera un projet de loi destiné à offrir prévention et protection contre ces troubles.
- S'assurera que le gouvernement oblige les employeurs à reconnaître les TMS comme étant un état sérieux qui touche les préposés aux services de soutien personnel en raison de la nature de leur travail.
- Fera du lobbying auprès du gouvernement afin que ce dernier impose que les travailleurs souffrant de TMS puissent effectuer un travail différent mais selon le même horaire qu'avant d'avoir été touchés par la maladie.

Parce que :

- Les TMS sont une maladie professionnelle de plus en plus commune qui affecte de nombreux préposés aux services de soutien personnel des secteurs des soins à domicile et des soins de longue durée.
- Si les TMS ne sont pas mortels, ils n'en sont pas moins handicapants parce que les préposés sont aux prises avec des douleurs chroniques.
- C'est le gouvernement qui est responsable de la croissance de cette maladie professionnelle par le biais du sous-financement et de la privatisation des soins de santé qui ont mené à une augmentation des charges de travail, une diminution du personnel, et une diminution du temps de soin, des facteurs qui sont reconnus comme contribuant à l'apparition de la maladie.

Recommandation du comité:	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Décision du congrès :	Adoption	Rejet	Renvoi
------------------------------	-----------------	--------------	---------------

RÉSOLUTION # 46
PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 3903 ET 3908

Le SCFP-Ontario :

- Fera pression en faveur de l'imposition immédiate d'un moratoire sur les déportations et de la mise de l'avant d'un programme complet de régularisation du statut des travailleurs migrants temporaires actuels et anciens et de leur famille ainsi que de toutes les personnes sans statut.
- Se fera le défenseur de l'inclusion pleine et entière de tous les sans statut et travailleurs temporaires sous le filet social canadien.
- Se fera le défenseur de l'établissement d'un processus d'appel pour les travailleurs en instance de déportation.
Soutiendra le travail des militants et groupes communautaires qui s'occupent des travailleurs temporaires et des sans statut.

Parce que :

- Aucun être humain n'est illégal.
- Ces travailleurs doivent travailler dans des conditions non sécuritaires et ils n'ont aucun recours lorsque leur salaire ne leur est pas versé.
- Leur refuser ces droits de la personne va à l'encontre des gains réalisés par le mouvement syndical au chapitre de l'amélioration des conditions de vie de tous les travailleurs.
- Les lois canadiennes en matière d'immigration servent les besoins du capital en régulant l'immigration et en assurant un apport de travailleurs à bon marché, elles ne servent pas à préserver la dignité des travailleurs migrants qui sont en première ligne de la lutte contre le néolibéralisme.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 47
PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 3903 ET 3908

ATTENDU QUE la population d'Haïti est aux prises avec une profonde crise économique et sociale combinée à des violations persistantes des droits de la personne.

ATTENDU QUE en raison de la pression exercée par les gouvernements étrangers et les institutions prêteuses, le gouvernement haïtien a lancé un programme de privatisation des entreprises publiques.

ATTENDU QUE les gouvernements étrangers, dont le Canada, portent une bonne part de responsabilité dans la crise qui frappe Haïti en raison de leur participation au coup d'état de

2004.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario réclamera le retrait de Haïti de toutes les forces policières et militaires étrangères.

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario soutiendra la libération des prisonniers politiques et des autres personnes injustement emprisonnées.

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario fera pression sur le gouvernement canadien afin qu'il consente une aide substantielle au développement social et économique de Haïti.

QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario soutiendra les syndicats et autres organisations préoccupés par les droits humains et sociaux en Haïti et qu'il encouragera des programmes d'éducation en ce sens au Canada, notamment des visites de délégations de et vers les deux pays.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 48

PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 3902, 3907, 3908 ET 4308

Le SCFP-Ontario :

- Fera connaître ses préoccupations concernant les actions des minières canadiennes qui, avec le gouvernement canadien, menacent la vie et l'environnement des habitants du Salvador et il demandera l'adoption d'un code d'éthique à l'intention des minières canadiennes exploitant des gisements à l'étranger.
- Demandra au gouvernement salvadorien de légiférer la fin des projets miniers dans le pays, conformément à la volonté de la société civile.
- Demandra à la Fédération ontarienne du travail de faire de même.
- Demandra au SCFP national de faire de même.

Parce que :

- Des entreprises minières canadiennes se préparent à exploiter des mines à ciel ouvert au Salvador, ce qui est incompatible avec le fragile écosystème, la faiblesse des lois environnementales et la grande densité de population de ce pays.
- Les Salvadoriens ont majoritairement et de façon constante manifesté leur opposition aux projets miniers dans leurs pays par le biais de sondages nationaux et d'une grande coalition nationale des organismes de la société civile dont les syndicats, les organisations de femmes, les municipalités, les collectivités touchées, les églises, les groupes étudiants, les ONG et d'autres encore.
- Le gouvernement canadien soutien et apporte de la légitimité aux activités minières des entreprises canadiennes dans ce pays.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 49
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 3903

Le SCFP-Ontario :

- En collaboration avec le CTC et le SCFP national, travaillera avec les syndicats, les ONG, les églises, les groupes étudiants du Salvador, la communauté salvadorienne du Canada et toutes les personnes opposées à l'exploitation minière non durable à exiger que les compagnies minières canadiennes cessent leurs travaux d'exploitation au Salvador.

Parce que :

- Les minières canadiennes exploitent des mines d'or et d'argent au Salvador.
- L'exploitation de mines dans un pays aussi densément peuplé aura des effets dévastateurs sur l'environnement, l'approvisionnement en eau et la santé humaine.
- Les collectivités touchées par l'exploitation minière au Salvador sont en lutte pour faire cesser ces activités et réclament du gouvernement qu'il légifère pour faire cesser les activités des entreprises. Elles veulent aussi que les entreprises canadiennes partent et que la communauté internationale appuie leur lutte.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 50
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 3902

Le SCFP-Ontario :

- Réclamera la fin de la guerre en Afghanistan et poursuivra son travail avec ses partenaires de l'Alliance canadienne pour la paix afin d'éduquer les Canadiens à propos de cette guerre.

Parce que :

- Le gouvernement canadien s'est engagé à maintenir les troupes canadiennes en Afghanistan jusqu'en 2009 avec une possible prolongation jusqu'en 2011, ce qui va à l'encontre de la volonté d'une majorité de Canadiens.
- Le gouvernement canadien utilise le prétexte de la guerre en Afghanistan pour justifier une augmentation du budget militaire qui atteindra 18 milliards en 2010.
- Ce montant de 18 milliards serait mieux utilisé pour le financement des soins de santé, de l'éducation, de la création d'emplois et des services sociaux.
- Les actions des troupes de l'OTAN dirigées par les États-Unis sont à l'origine de l'augmentation de la violence en Afghanistan où plus de 80 soldats canadiens et des milliers de civils afghans ont trouvé la mort.
- L'entente négociée réclamée par le chef du NPD, Jack Layton et le président afghan, Hamid Karzai, pourrait mettre fin à la violence en Afghanistan.
- Le mouvement syndical a toujours été au centre de toutes les luttes en faveur de la paix et de la justice.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 51
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 2191

Le SCFP-Ontario :

- Développera, offrira et fera la promotion sur une base régulière d'un cours sur la solidarité internationale dans le cadre des sessions de formation du SCFP-Ontario.
- Offrira ce cours à tous les membres du syndicat de l'ensemble de la province.
- S'assurera que tous les membres participent activement à cette formation.

Parce que :

- Tous nos membres doivent comprendre l'importance politique de notre travail en matière de solidarité internationale.
- Le SCFP et le mouvement syndical seront mieux à même d'établir des relations de solidarité fortes avec les autres syndicats du monde.
- Le SCFP doit faire des efforts pour établir des liens entre nos luttes et aider les membres à comprendre les connections à l'échelle mondiale de notre lutte contre le capitalisme mondial, la privatisation, l'oppression des travailleurs, le commerce inéquitable et les luttes des travailleurs de partout au monde.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 52
PROPOSÉE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Fera appel au SCFP national afin d'obtenir l'assurance qu'une proportion équitable du financement destiné au financement de la campagne de lutte à la privatisation pour les deux prochaines années soit versée au SCFP-Ontario pour sa campagne provinciale.
- S'assurera que toute campagne de lutte à la privatisation comporte un volet égalité touchant notamment les impacts de la privatisation sur les travailleurs autochtones et issus des minorités ethniques.
- Demandra au SCFP national de s'assurer qu'une part équitable des ressources, du financement direct, de l'aide indirecte et du personnel de soutien soit dirigée vers notre province pour mener les luttes en cours dans tous les secteurs de notre syndicat.

Parce que :

- La lutte contre la privatisation en Ontario revêt une importance capitale pour la réussite de la même lutte dans l'ensemble du pays.
- De nombreuses petites et moyennes sections locales ne disposent pas des ressources nécessaires pour planifier, gérer et mener une campagne sans une aide extérieure.
- Il est plus profitable à l'échelle provinciale que les ressources du national soient allouées au SCFP-Ontario qui les répartit dans l'ensemble de la province et peut ainsi aider un plus grand nombre de sections locales de toutes tailles.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 53
PROPOSÉE PAR LE CSHO

Le SCFP-Ontario :

- S'opposera à tous les PPP touchant les lieux de travail SCFP par le recours à d'importantes actions communautaires. Le SCFP dénoncera les inégalités et les entreprises qui font des profits à partir des fonds publics.

Parce que :

- Les entreprises et les nantis s'approprient de plus en plus de notre richesse collective.
- Alors que leur richesse augmente, les classes aisées tentent d'obtenir un accès privilégié aux services publics par le biais de la privatisation.
- Pour que le retour sur investissement se maintienne, il faut de nouveaux investissements dans de nouvelles entreprises. C'est ce qui pousse les riches à réclamer la privatisation des industries du secteur public.

- Les PPP sont très attrayants pour les entreprises parce que c'est toujours le gouvernement qui paie la facture pour ces services essentiels.
- Une fois que les entreprises ont réussi à mettre le pied dans la porte, elles tentent d'étendre leur emprise.
- Les campagnes agressives en faveur de la privatisation se poursuivront tant que les entreprises n'auront pas eu ce qu'elles désirent.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 54
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 3903

Le SCFP-Ontario :

- Lancera une campagne d'éducation sur la privatisation qui mettra en lien les enjeux de la privatisation et les différents types d'oppression dans le contexte international. Cette campagne nécessitera la formation et la libération de membres afin qu'ils puissent faire la tournée des sections locales de l'ensemble de la province.
- Utilisera cette tournée éducative dans le cadre d'une stratégie à plus long terme dont l'objectif sera l'élaboration d'une campagne de lutte contre la privatisation réclamant des soins de santé et des services de garde publics et l'élimination de tous les frais d'utilisateurs.
- Demandra une grande réunion d'urgence pour commencer à imaginer à quoi cette campagne devra ressembler et quelles actions seront nécessaires pour la mettre sur pied.

Parce que :

- Nous continuons à être témoins de la façon dont nos acquis sociaux comme l'accès universel aux soins de santé nous sont enlevés.
- Nous devons nous organiser plus sérieusement et être prêts à des actions directes et des grèves si nous voulons remporter cette bataille contre les forces néo-libérales.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 55
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 4207

Le SCFP-Ontario :

- Lancera une campagne publique pour réclamer la nationalisation des industries, en commençant par les échelons supérieurs de notre économie.
- Fera tous les efforts nécessaires pour inclure à cette campagne destinée à étendre notre contrôle démocratique sur la production et la distribution, le SCFP national, les divisions provinciales du SCFP, le CTC, les fédérations provinciales du travail et d'autres syndicats.

Parce que :

- La privatisation constitue une menace pour les services publics et les travailleurs du secteur public.
- La densité syndicale est plus importante dans le secteur public.
- La propriété publique de l'industrie constitue la meilleure stratégie pour lutter contre la perte des emplois industriels au Canada.
- La propriété publique est mieux à même d'assurer un plus grand contrôle démocratique sur la production et la distribution de biens au Canada.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 56
PROPOSÉE PAR LE CSHO

Le SCFP-Ontario :

- Travaillera avec le directeur général pour l'Ontario à l'élaboration d'une stratégie efficace de syndicalisation des travailleurs des soins à domicile.

Parce que :

- Ce secteur est très peu syndiqué.
- Les travailleurs de ce secteur ont de très mauvaises conditions de travail.
- Les bas salaires dans le secteur des soins à domicile nuisent à la négociation dans les hôpitaux et les foyers de soins.
- Le gouvernement transfère les emplois des hôpitaux et foyers de soins fortement syndiqués vers le secteur des soins à domicile peu syndiqué.
- Le secteur des soins à domicile sera syndiqué lorsque nous aurons mis fin à la soumission en régime de concurrence, mais alors, seuls les syndicats déjà présents dans le secteur seront susceptibles de gagner de nouveaux membres.
- Les difficultés liées à la syndicalisation de ce secteur exigeront des stratégies coordonnées qui poseront un grand défi à notre syndicat.
- L'élaboration de ces stratégies aidera notre syndicat à faire de même dans d'autres secteurs où la syndicalisation est problématique, des secteurs clés pour l'avenir de la syndicalisation au SCFP.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 57
PROPOSÉE PAR LE CSHO

Le SCFP-Ontario :

- Encouragera toutes les sections locales à créer et à réviser sur une base annuelle une liste de numéros de téléphone de membres, conformément aux droits consentis par la Loi ontarienne sur les relations de travail.

Parce que :

- La communication avec l'ensemble des membres est une part essentielle de la mobilisation des membres.
- La mobilisation des membres est de plus en plus importante pour pouvoir espérer remporter nos luttes politiques et économiques.
- Les systèmes d'appel automatique se sont avérés un moyen économique et efficace de communication et de mobilisation des membres en vue des campagnes locales et provinciales.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 58
PROPOSÉE PAR LE CSHO

Le SCFP-Ontario :

- Se concentrera sur la mobilisation de ses membres et de ses sections locales pour ses campagnes. Il fera rapport au prochain congrès des leçons apprises et des façons dont il a réussi à améliorer la mobilisation des membres.

Parce que :

- Le syndicat est ses membres. L'engagement des membres est au cœur de la force d'un syndicat.
- Au cours des dernières années, le SCFP-Ontario a intensifié sa capacité de mobilisation des membres et amélioré sa capacité de riposte.
- Une véritable mobilisation exige des liens étroits avec les membres. C'est ainsi que le syndicat se renforce.

- Les attaques politiques et législatives ont causé beaucoup de dommages partout au pays, des contrats ont été déchirés, des emplois perdus et des salaires réduits. Mais ces attaques sont difficiles à combattre pour les syndicats parce qu'elles ne relèvent pas de la négociation collective.
- Le SCFP-Ontario a la responsabilité d'accroître notre capacité à lutter contre ces menaces. La clé se trouve dans l'engagement et la mobilisation des membres dans les campagnes.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 59
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 1521

ATTENDU QUE la densité syndicale est en diminution.

ATTENDU QUE les sections locales et les groupes de juridictions peuvent recommander des initiatives de syndicalisation basées sur leur connaissance de lieux de travail non-syndiqués de leur secteur.

ATTENDU QUE ils discutent de ces initiatives de syndicalisation avec la division.

QU'IL SOIT RÉSO LU QUE la division entreprenne des discussions avec le national dans le but d'élaborer de nouvelles stratégies visant à augmenter le nombre de membres.

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSO LU QUE la direction de l'organisation travaille en étroite collaboration avec la division aux initiatives de syndicalisation.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 60
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 2204

Le SCFP-Ontario :

- Entamera une discussion avec le SCFP national dans le but d'élaborer des stratégies pour la syndicalisation mur à mur du secteur public. Cette initiative impliquera une collaboration avec le service de l'organisation, les groupes de travail provinciaux et nationaux et les comités de juridictions.

Parce que :

- La densité syndicale est en diminution.
- Les sections locales et les groupes de juridictions peuvent recommander des initiatives de syndicalisation basées sur leur connaissance des lieux de travail non-syndiqués de leur secteur.
- Augmenter la densité syndicale sera une façon efficace de bloquer la privatisation, la sous-traitance et la poursuite du délestage des programmes et services communautaires.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 61

PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 2191,3903, 3906, 3907 ET 3908, LE COMITÉ DE COORDINATION DES TRAVAILLEURS UNIVERSITAIRES DU SCFP-ONTARIO, LE CONSEIL RÉGIONAL DE TORONTO ET LE CONSEIL AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Fera du lobbying auprès du national en vue du lancement d'un projet pilote de deux ans destiné à encourager, persuader et/ou influencer les sections locales à ajouter des programmes détaillés d'équité en emploi dans leurs propositions de négociation et à défendre avec vigueur ces plans d'équité en emploi dans leur convention collective.
- Fera du lobbying auprès du national afin que cette campagne soit adéquatement financée.
- Négociera avec le national une entente pour que cette campagne soit élaborée et implantée conjointement.

Parce que :

- Le SCFP et le mouvement syndical ont obtenu un bon succès par l'utilisation des conventions collectives pour la promotion des droits de la personne sur les lieux de travail et ce, avant qu'ils soient accordés par voie de législation.
- L'inclusion de clauses sur l'équité en emploi n'a pas réussi à éliminer les obstacles à une véritable égalité d'occasions d'emploi pour nos consœurs et confrères et pour nos futurs consœurs et confrères.
- Un programme détaillé d'équité en emploi donne au syndicat le pouvoir de s'assurer que l'employeur respecte les cibles fixées par ce document légal appelé une convention collective.
- L'Ontario compte plus de 54 % des Canadiens issus des minorités ethniques et ils ne sont pas équitablement représentés dans les différentes classes d'emploi. Les travailleurs ayant un handicap, les jeunes travailleurs, les travailleurs autochtones et les femmes sont aussi touchés par les barrières à l'emploi.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Décision du congrès :	Adoption	Rejet	Renvoi
------------------------------	-----------------	--------------	---------------

RÉSOLUTION # 62
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 1521

ATTENDU QUE la responsabilité de présider des réunions exige de la formation et de l'expérience.

ATTENDU QUE la Division de l'Ontario compte de nombreux comités.

ATTENDU QUE les comités professionnels tiennent des conférences annuelles regroupant jusqu'à 300 délégués.

ATTENDU QUE la Division et un certain nombre de ses comités organisent des forums spéciaux réunissant un nombre appréciable de participants.

ATTENDU QUE le rôle du président est très important afin d'assurer que les travaux ont lieu de façon organisée, respectueuse et équitable.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Division s'assure que tous les présidents de tous les comités aient l'occasion de suivre une formation sur les façons efficaces de diriger des réunions.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 63
PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 2191, 3903, 3906, 3907, 3908, 4308 ET 4400,
LE CONSEIL RÉGIONAL DE TORONTO, LE CONSEIL AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO
ET LE COMITÉ ARC-EN-CIEL DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Créera une formation contre le racisme et l'oppression destinée à tous les membres du Conseil exécutif et donnée dans le mois suivant leur élection.
- S'assurera que tous les membres prennent part activement à cette formation

Parce que :

- Tous les membres de l'exécutif doivent partager les mêmes connaissances quant aux principes de la lutte contre le racisme et l'oppression.
- Le SCFP et le mouvement syndical seront plus forts s'ils améliorent les connaissances de leurs dirigeants en matière de lutte au racisme et à l'oppression.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 64
 PORPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 1281

Le SCFP-Ontario :

- Élaborera une formation sur la lutte au racisme et à l'oppression à l'intention de tous les membres du Conseil exécutif, formation qui aura lieu au cours de la première réunion du conseil ou à l'intérieur du premier mois suivant cette rencontre.
- S'assurera que tous les membres prennent part activement à cette formation.

Parce que :

- Tous les membres de l'exécutif doivent partager les mêmes connaissances quant aux principes de la lutte contre le racisme et l'oppression, notamment en matière de racisme, de sexisme, d'homophobie, de transphobie, de discrimination fondée sur la classe, la capacité physique et l'âge.
- Le SCFP et le mouvement syndical seront plus forts pour ce qui est d'améliorer les capacités de nos dirigeants si nous sommes en mesure de comprendre les luttes des uns et des autres et les façons d'offrir notre solidarité

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 65
 PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 1281, 3903, 3906, 3907 ET 3908, LE COMITÉ DE COORDINATION DES TRAVAILLEURS UNIVERSITAIRES DU SCFP-ONTARIO ET LE CONSEIL RÉGIONAL DE TORONTO

Le SCFP-Ontario :

- Élaborera une politique de libération syndicale capable de correspondre équitablement à la réalité de travail à temps partiel et de travail de remplacement de nombreux membres du SCFP.
- Accordera lorsqu'il le faudra des compensations de libération directement aux membres travailleurs à temps partiel et de remplacement qui effectuent un travail syndical au nom de la Division de l'Ontario à des moments où ils auraient pu travailler.
- Accordera au Conseil exécutif le pouvoir de fixer un taux horaire qui ne pourra être de moins de 15 \$ et qui sera en vigueur à la fin de l'été 2008.

- Offrira le même taux de rémunération aux travailleurs à temps plein dont le salaire se situe sous ce seuil.

Parce que :

- L'actuelle politique de libération syndicale est basée sur un modèle industriel de main d'œuvre que les changements à la structure de l'économie ont rendu désuets.
- De nombreux membres sont des travailleurs à temps partiel travaillant à des heures irrégulières et susceptibles de devoir abandonner des occasions de revenu d'emploi lorsqu'ils effectuent du travail pour le syndicat, du travail pour lequel les travailleurs à temps plein obtiennent des compensations.
- Cette nouvelle politique pourrait encourager les travailleurs à temps partiel et de remplacement à prendre part plus activement aux campagnes, projets et comités permanents et à se présenter à des postes électifs.
- Cette initiative est une question de solidarité et d'équité envers les femmes qui forment la majorité de la main d'œuvre à temps partiel.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 66
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 2191

Le SCFP-Ontario :

- Concevra une politique de libération syndicale capable de correspondre équitablement à la réalité de travail à temps partiel et de remplacement de nombreux membres du SCFP.
- Accordera lorsqu'il le faudra des compensations de libération directement aux membres travailleurs à temps partiel et de remplacement qui effectuent un travail syndical au nom de la Division de l'Ontario à des moments où ils auraient pu travailler.
- Accordera au Conseil exécutif le pouvoir de fixer un taux horaire qui ne pourra être de moins de 15 \$.

Parce que :

- L'actuelle politique de libération syndicale est basée sur un modèle industriel de main d'œuvre que les changements à la structure de l'économie ont rendu désuets.
- De nombreux membres sont des travailleurs à temps partiel travaillant à des heures irrégulières et susceptibles de devoir abandonner des occasions de revenu d'emploi lorsqu'ils effectuent du travail pour le syndicat, du travail pour lequel les travailleurs à temps plein obtiennent des compensations.
- Cette nouvelle politique pourrait encourager les travailleurs à temps partiel et de remplacement à prendre part plus activement au travail du SCFP-Ontario.
- Cette initiative est une question de solidarité et d'équité envers les femmes qui forment la majorité de la main d'œuvre à temps partiel.

- Les travailleurs à temps partiel ne sont pas suffisamment représentés au Conseil exécutif et au sein des comités.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 67
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 4207

ATTENDU QUE les dirigeants de demain du SCFP sont aujourd'hui à l'école publique.

ATTENDU QUE l'actuel programme scolaire ontarien ne prévoit rien matière d'éducation syndicale.

ATTENDU QUE les étudiants n'ont aucune occasion d'apprendre quoi que ce soit sur les longues luttes et les victoires du mouvement ouvrier avant d'être confrontés à l'influence du monde des affaires et des entreprises.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario travaille avec ses comités de coordination des jeunes travailleurs et des conseils scolaires à faire pression sur le gouvernement afin qu'il incorpore au programme d'études ontarien une composante sur le mouvement syndical.

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario présente, lors du prochain congrès national qui aura lieu à Montréal, une résolution demandant aux autres divisions provinciales et au national de faire pression sur les gouvernements provinciaux afin qu'ils incorporent une composante sur le mouvement syndical dans leur programme scolaire.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 68
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 4400

Le SCFP-Ontario :

- Adoptera un processus destiné à élaborer, discuter et approuver le budget lors du congrès de l'Ontario.
- Le congrès de l'Ontario demandera au SCFP national qu'il élabore, discute et approuve son budget lors du congrès national.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 69

PROPOSÉE PAR LE COMITÉ DES JEUNES TRAVAILLEURS DU SCFP-ONTARIO

ATTENDU QUE l'engagement des jeunes membres au sein de notre syndicat est essentiel à l'avenir du mouvement syndical.

ATTENDU QUE l'âge moyen des dirigeants syndicaux s'accroît chaque année.

ATTENDU QUE le SCFP-Ontario a besoin de faire en sorte que ses plus jeunes membres soient équitablement représentés au congrès annuel de la Division de l'Ontario

ATTENDU QUE la participation des jeunes est insuffisante à ce congrès.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario fasse activement campagne, pour encourager et recommander aux sections locales et aux conseils régionaux qu'ils inscrivent tous au moins un membre issu des jeunes travailleurs au congrès annuel de la Division de l'Ontario.

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario accorde un poste de délégué supplémentaire à toutes les sections locales et tous les conseils régionaux qui enverront un jeune travailleur comme délégué.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 70

PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 3903, 3908 ET 4308

Le SCFP-Ontario :

- Fera rapport aux membres lors du congrès de l'année suivante et par écrit aux sections locales et/ou conseils qui ont proposé des résolutions, lorsque :
 - Ces résolutions adoptées par un vote majoritaire lors du congrès ne sont pas mises en œuvre par le national.
 - Les résolutions adoptées ne sont pas mises en oeuvre.
- Communiquera par écrit avec les sections locales, dès que la décision de ne pas mettre en oeuvre une résolution a été prise.
- Inclura à ces communications écrites les raisons de la décision et créera un processus par lequel les sections locales, les conseils et/ou les membres pourront aborder l'absence de réaction suite à l'adoption d'une résolution.

- Implantera un processus par lequel les sections locales pourront avoir accès à de l'information sur l'état d'avancement de la mise en pratique d'une résolution et informera par écrit les sections locales quant à la façon d'avoir accès à cette information.

Parce que :

- C'est par l'entremise des résolutions adoptées aux congrès que les membres de l'ensemble de la province déterminent les politiques et priorités de notre syndicat.
- Le fait de ne pas mettre en oeuvre une résolution, peu importe la raison a un effet sur les décisions démocratiques prises par les membres de la base lors des congrès.
- Notre syndicat doit, à tous les échelons, établir un processus clair pour informer les membres à propos des actions et décisions qui les touchent.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 71

PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 3907 ET 4400, LE CONSEIL RÉGIONAL DE TORONTO ET LE CONSEIL AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Mettra l'accent sur les résolutions et les modifications aux statuts dans l'ordre du jour du congrès.

Parce que :

- Les délégués proposent des résolutions et des modifications aux statuts afin d'en débattre et de voter et c'est le résultat de ce processus démocratique qui détermine les orientations et les actions du syndicat et de ses dirigeants élus.
- Les résolutions et les modifications aux statuts devraient influencer le Plan d'action du SCFP-Ontario et donc, elles devraient accaparer la plus grande partie de la durée du congrès.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 72

PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 3907 ET 4400, LE CONSEIL RÉGIONAL DE TORONTO ET LE CONSEIL AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Éliminera l'utilisation par le Comité des résolutions des termes adoption et rejet pour la présentation des résolutions.

Parce que :

- Les délégués viennent au congrès pour débattre et voter sur les résolutions et les modifications aux statuts proposées par les sections locales affiliées – pas pour débattre et voter sur l'évaluation de ces propositions.
- La pratique de Adoption et Rejet n'est ni démocratique ni transparente.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 73
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 1019

ATTENDU QUE les membres de la Division de l'Ontario du SCFP se rencontrent chaque année pour discuter, débattre et apprendre ce qui c'est passé dans les différents secteurs et dans la Division dans son ensemble.

ATTENDU QUE des élections ont lieu tous les deux ans et qu'une partie importante du congrès est alors occupée par ce processus ce qui diminue le temps imparti aux affaires du congrès.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE lors des années d'élection, le congrès soit prolongé d'une journée entière pour le processus électoral et que le temps consacré aux affaires du congrès soit ainsi maintenu.

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE cette décision soit mise en pratique à compter de la prochaine élection, soit en 2010.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 74
PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 3903 ET 3908

Le SCFP-Ontario :

- S'assurera que 70 % du temps du congrès est utilisé à débattre des résolutions.
- Limitera la durée des présentations et des discours lors du congrès à 15 minutes.

Parce que :

- Les sections locales assistent au congrès pour débattre des enjeux et déterminer la politique du syndicat. Trop peu de choses y sont effectivement réalisées, ce qui engendre de la frustration chez de nombreux membres.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 75
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 4207

ATTENDU QUE il y a un manque de représentation des jeunes au sein de la direction et du personnel du SCFP.

ATTENDU QUE les jeunes travailleurs sont l'avenir du mouvement syndical.

ATTENDU QUE de nombreux jeunes travailleurs sont d'abord exposés au mouvement syndical par le biais de syndicats d'affaires rétrogrades.

ATTENDU QUE la syndicalisation est le sang de notre syndicat.

ATTENDU QUE les programmes de stage créent des occasions de formation et d'expérience pour nos membres.

ATTENDU QUE le développement des membres est essentiel à la démocratie et au renouveau du syndicat.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario fasse du lobbying auprès du national afin d'obtenir une entente de partage des coûts pour la mise sur pied d'un stage en syndicalisation à l'intention des membres jeunes travailleurs.

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE les responsabilités des jeunes stagiaires soient étendues jusqu'à comprendre l'organisation et le développement d'une base de jeunes travailleurs qui collaborera à la syndicalisation de lieux de travail où les jeunes travailleurs sont représentés en nombre.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 76
PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 3907 ET 4400, LE CONSEIL RÉGIONAL DE TORONTO ET LE COMITÉ ARC-EN-CIEL DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Avec l'apport et le soutien des Comités de l'égalité, rédigera un budget de l'égalité et le proposera au congrès 2009 du SCFP-Ontario.

Parce que :

- Lors de leur retraite de 2008, les représentants du comité de l'égalité ont unanimement appuyé la création d'un budget à l'égalité.
- Le Plan d'action du SCFP-Ontario prévoit un soutien aux forums antiracisme, aux conférences des droits de la personne et des femmes et à un groupe de travail qui étudiera les structures d'égalité de chacun des comités de juridiction, mais aucun budget n'a été alloué à ces activités.
- Beaucoup de travail a déjà été accompli dans le domaine de l'égalité, mais il en reste encore beaucoup à faire.
- Le travail d'égalité devrait être au centre du travail du SCFP-Ontario, mais pour ce faire, il doit bénéficier d'un financement adéquat et stable.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès:	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 77

PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 3907 ET 4400, LE CONSEIL RÉGIONAL DE TORONTO ET LE CONSEIL AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Préparera une modification aux statuts qui fera passer la structure de cotisation d'un taux fixe à un pourcentage et proposera cette modification aux statuts lors du congrès de 2009 du SCFP-Ontario.

Parce que :

- Un taux fixe de cotisation amène un fardeau financier injuste et injustifié aux petites sections locales et aux sections locales regroupant des travailleurs à faible revenu.
- Un taux de cotisation par pourcentage est plus équitable.
- Selon ses propres règlements, le SCFP-Ontario appuie ????

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 78

PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 4400

Le SCFP-Ontario :

- Demandra au national de retourner aux Divisions provinciales tous les excédents budgétaires, après toutes les dépenses consacrées aux initiatives nationales, aux bureaux et au personnel de l'ensemble de Canada. Cette remise sera proportionnelle aux montants remis au national sur la base du nombre de membres et elle servira aux luttes, à la négociation et aux diverses autres initiatives des sections locales.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 79
PROPOSÉE PAR LE CSHO

Le SCFP-Ontario :

- Continuera à financer, soutenir et travailler avec la Coalition ontarienne de la santé (COS) et lancera une campagne visant à encourager les sections locales et conseils du SCFP à s'affilier à la COS et aux coalitions locales.

Parce que :

- La COS est une large coalition communautaire/syndicat comptant des coalitions locales affiliées dans de nombreuses villes et villages de l'Ontario.
- La COS s'est avérée un allié très précieux dans la lutte du SCFP pour des soins de santé publics, complets, accessibles et financés et assurés par le public.
- Les attaques des entreprises à but lucratif contre notre système de soins de santé s'intensifient.
- Le travail avec des alliés du communautaire renforce nos campagnes.
- La COS effectue un travail colossal avec la moindre bribe de financement.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 80
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 2191

Le SCFP-Ontario :

- Élaborera et lancera une campagne provinciale d'affiliation.
- Les objectifs de cette campagne devraient être de faire en sorte que toutes les sections locales SCFP s'affilient ou se réaffilient à notre Division d'ici 2 ans.

- S'assurera que ce congrès accorde au Conseil exécutif du SCFP-Ontario les ressources financières nécessaires pour la mise en oeuvre de cette campagne.
- Travaillera en collaboration avec le SCFP national sur cette campagne.

Parce que :

- Tous nos membres doivent comprendre l'importance de travailler ensemble.
- Cette campagne mettra en évidence les avantages d'être affilié à notre division et les avantages politiques de la solidarité entre les membres et entre les sections locales.
- Le SCFP-Ontario sera une division plus forte et mieux à même d'affronter le gouvernement provincial et son ordre du jour de privatisation si nous sommes tous unis.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 81
PROPOSÉE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Demandra au SCFP national de partager avec lui l'information contenue dans la base de données du Système d'information sur les sections locales sur une base régulière et continue.
- Demandra au SCFP national de partager avec lui l'information contenue dans la base de données SIACC (Système d'information des conventions collectives) sur une base régulière et continue.

Parce que :

- Les campagnes menées en Ontario dépendent de la capacité du SCFP-Ontario de rejoindre ses membres.
- Les campagnes dépendent aussi de la disponibilité d'informations précises sur les clauses des conventions collectives des sections locales.
- Les délégués à la réunion des dirigeants du 15 décembre ont demandé à avoir accès à cette information.
- Le personnel du SCFP a accès à cette information alors que les dirigeants élus n'y ont pas accès.
- Le fait de ne pas avoir accès à l'information sur nos membres nuit à notre capacité à mener des campagnes efficaces d'affiliation et autres et à la solidarité au sein du syndicat.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 82
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 1582

Le SCFP-Ontario :

Créera un groupe de travail dont les membres seront nommés par le Conseil exécutif de la division. Ce groupe de travail :

- Étudiera la faisabilité et le bien fondé de modifier la méthode de capitation actuelle des sections locales pour la rendre proportionnelle au nombre de membres.
- Fera rapport de ses conclusions et recommandations au plus tard lors du congrès de 2009.
- Fera part de ses conclusions préliminaires à l'exécutif de la Division, aux groupes de juridictions, aux comités et aux membres, selon ce qu'il jugera bon.

Parce que :

- Un taux fixe de cotisation amène un fardeau financier injuste et injustifié aux petites sections locales et aux sections locales regroupant des travailleurs ayant un revenu plus faible que certaines autres sections locales.
- Cette méthode de capitation va à l'encontre de la méthode par pourcentage utilisée par le national.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 83
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 4207

ATTENDU QUE l'engagement des jeunes membres est essentiel à l'avenir du mouvement syndical.

ATTENDU QUE l'âge moyen des dirigeants syndicaux augmente d'année en année.

ATTENDU QUE le SCFP-Ontario doit avoir une représentation adéquate de ses jeunes membres à son congrès annuel.

ATTENDU QUE la participation des jeunes membres à cet événement est insuffisante.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario recommande, encourage et fasse activement campagne auprès des sections locales et des Conseils régionaux afin qu'ils envoient au moins un jeune membre à chacun des congrès annuels de la Division.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 84
PROPOSÉE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Organisera, d'ici le prochain congrès, une conférence d'action politique à l'intention des membres.
- Fera la promotion de cette conférence afin de susciter une importante participation.
- Présentera des ateliers sur l'importance des activités de campagne du SCFP-Ontario, le lien entre le travail de campagne et le travail quotidien des sections locales et les interventions des syndicats dans les campagnes électorales.

Parce que :

- Une Conférence d'action politique renforcera la participation des membres de l'ensemble de la province.
- Une Conférence d'action politique aidera les membres à faire le lien entre le travail de campagne, l'action politique électorale et le travail quotidien des sections locales.
- Le SCFP-Ontario a connu beaucoup de succès en créant, autour de ses campagnes et de ses actions, des coalitions dans les collectivités.
- Le SCFP-Ontario a directement participé à l'élection, dans de nombreuses collectivités, de candidats progressistes lors des élections municipales et scolaires de l'automne 2006.
- Le SCFP-Ontario a été un joueur important dans l'élection provinciale de l'automne 2007 élection au cours de laquelle un nombre sans précédent de membres se sont portés candidats.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 85
PROPOSÉE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Adoptera le Plan d'action tel que présenté et amendé par ce congrès.
- Fera rapport régulièrement aux membres sur l'état d'avancement des différents éléments mis de l'avant par ce plan.
- Fera de ce plan d'action un processus dynamique qui bâti nos actions à partir du travail, des forces et des succès des années passées.

Parce que :

- Le SCFP-Ontario travaille sur sa capacité à planifier et mesurer les résultats au nom de ses membres.

- Un Plan d'action solide et complet permet d'orienter clairement notre travail pour l'année qui vient.
- Nous avons, au cours des années, mis de l'avant des Plans d'action qui se basaient sur le travail accompli dans la foulée des plans précédents. Cette méthode de suivi permet l'atteinte de véritables gains au fil des ans.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 86

PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 3903, 3906, 3907 ET 3908, LE CONSEIL RÉGIONAL DE TORONTO ET LE CONSEIL AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Créera un groupe de travail composé de membres du Conseil exécutif, de représentants des comités de l'Égalité et de membres de la base. Ce comité élaborera un plan sur 2 ans pour la restructuration de la Division de l'Ontario de façon à permettre l'élection de 3 dirigeants à temps plein dès 2010 selon les lignes directrices suivantes :
- Le troisième dirigeant sera un vice-président exécutif. De ces trois dirigeants, au moins un devra être une femme et un devra être un travailleur issu d'une minorité ethnique ou un travailleur autochtone.

Parce que :

- Le SCFP-Ontario a connu une bonne croissance depuis sa création, mais le nombre de dirigeants élus n'a pas changé.
- Lorsqu'un syndicat croît, il est important de maintenir un équilibre entre les dirigeants élus et le personnel afin de préserver l'intégrité du processus politique.
- Les dirigeants à temps plein de la Division doivent être représentatifs des travailleurs qu'elle représente.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 87

PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 4400

Le SCFP-Ontario :

- Créera un groupe de travail composé de membres du Conseil exécutif, de représentants des comités de l'Égalité et de membres de la base. Ce comité élaborera un plan sur 2 ans pour la restructuration de la Division de l'Ontario de façon à permettre l'élection de 3

dirigeants à temps plein dès 2010 et ces trois postes seront entièrement financés par le syndicat national.

Parce que :

- Le SCFP-Ontario a connu une bonne croissance depuis sa création, mais le nombre de dirigeants élus n'a pas changé.
- Lorsqu'un syndicat croît, il est important de maintenir un équilibre entre les dirigeants élus et le personnel afin de préserver l'intégrité du processus politique.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 88
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 1521

ATTENDU QUE les comités de juridiction sont les agents de coordination pour les membres qu'ils représentent.

ATTENDU QUE la fonction première de la coordination est de négocier des conventions collectives fortes et progressistes.

ATTENDU QUE lors des conférences, les membres élisent des membres et un président de comité afin qu'ils mettent en oeuvre les campagnes et les initiatives de négociation qu'il ont mis de l'avant au cours de la conférence.

ATTENDU QUE les conseillers syndicaux nationaux sont nommés à ces comités dans le but de les aider dans leur travail.

ATTENDU QUE pour être efficace, la relation entre le président, le comité et le coordonnateur doit être respectueuse et en tout temps basée sur la volonté de faire progresser l'ordre du jour décidé par les membres.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour décidé par les membres soit le moteur des actions du président, du comité et du coordonnateur.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 89
PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 229, 1356, 2361 ET 3902 ET LE COMITÉ DE COORDINATION DES TRAVAILLEURS UNIVERSITAIRES DU SCFP-ONTARIO

ATTENDU QUE il y a, au sein du SCFP-Ontario environ 10 000 membres qui sont des gens de métier.

ATTENDU QUE les métiers comportent des enjeux qui leur sont spécifiques en matière de formation, de santé et sécurité, de changements technologiques et de stages.

ATTENDU QUE lors du congrès annuel 2007 de la Division de l'Ontario, une résolution recommandant la création d'un Comité des métiers a été adoptée.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE une conférence annuelle de 2 jours ait lieu dans le but d'aborder des sujets comme les clauses de négociation coordonnée, les modifications aux lois, la création de coalitions dans le domaine des métiers et la recherche d'alliés dans tous les secteurs du SCFP-Ontario.

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE un caucus des métiers ait lieu dans le cadre de chacun des congrès de la Division de l'Ontario.

QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario travaille avec le SCFP national à s'assurer de la disponibilité de toutes les ressources nécessaires pour y arriver.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 90

PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 1356

ATTENDU QUE le SCFP reconnaît la diversité de ses membres et la variété de classes d'emploi qui devrait avoir une influence sur les décisions concernant leur travail.

ATTENDU QUE le gouvernement ontarien est à démanteler les programmes de gens de métier et stages de la province en se basant sur le modèle de privatisation établi par le Royaume-Uni.

ATTENDU QUE chaque juridiction compte des gens de métier dont le travail est d'entretenir les établissements qui croulent sous les retards en matière d'entretien et que le travail de ces gens est confié à des sous-traitants.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario mette sur pied un Comité des gens de métier doté des ressources nécessaires.

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE le SCFP-Ontario crée un mécanisme destiné à assurer que ce comité dispose d'une façon de faire rapport de ses activités qui assure que ses décisions correspondent à la position du SCFP face aux programmes de gens de métier et de stages et aux changements apportés à ces programmes.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 91
 PROPOSÉE PAR LE COMITÉ DE COORDINATION DES CONSEILS SCOLAIRES DU SCFP-ONTARIO

ATTENDU QUE de nombreux membres du SCFP-Ontario sont confrontés à des barrières sur leur lieu de travail en raison de leur race, de leur orientation sexuelle, de leur handicap et de nombreuses autres raisons.

ATTENDU QUE toutes les recommandations faites par les comités devraient correspondre aux objectifs en matière de diversité du SCFP-Ontario.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil exécutif du SCFP-Ontario crée un groupe de travail dont l'objectif sera de proposer un plan pour que tous les comités du SCFP-Ontario soient représentatifs de la diversité du syndicat.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>

RÉSOLUTION # 92
 PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 3907 ET 4400, LE CONSEIL RÉGIONAL DE TORONTO, LE CONSEIL AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO ET LE COMITÉ ARC-EN-CIEL DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Adoptera un budget pour financer une retraite annuelle des comités de l'égalité.

Pace que :

- Le plan d'action du SCFP-Ontario prévoit la création d'un ordre du jour intégré en matière d'égalité.
- Le travail d'égalité devrait être au centre des activités du SCFP-Ontario.
- La toute première retraite des comités de l'égalité qui a eu lieu au début de 2008 a permis de lancer un processus nécessaire de mise en lien des comités de l'égalité avec les membres, événements, campagnes et objectifs.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>

MODIFICATIONS AUX STATUTS

MODIFICATION AUX STATUTS # C1

PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 3902, 3903 ET 3908, LE CONSEIL RÉGIONAL DE TORONTO ET LE CONSEIL AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

Modifiera l'article 5 (a) en ajoutant, après En vertu de l'article 4 des Statuts nationaux, ce qui suit :

Une vice-présidente à la diversité choisie par le caucus des femmes du congrès, un vice-président à la diversité (jeune travailleur) choisi par le caucus des jeunes travailleurs du congrès, un vice-président à la diversité (personne ayant un handicap) choisi par le caucus des travailleurs ayant un handicap du congrès et un vice-président à la diversité (travailleur LGBTTI) choisi par les travailleurs LGBTTI du congrès.

Parce que :

- Le Conseil exécutif du SCFP-Ontario doit agir immédiatement pour s'assurer que l'exécutif est le reflet de ses membres de l'ensemble de la province.
- Le travail effectué par tous les comités de la diversité est essentiel au succès du SCFP-Ontario et les comités à l'égalité doivent être représentés au sein de l'exécutif.
- Pour que le SCFP soit un exemple d'égalité, le Conseil exécutif doit être plus inclusif.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS # C2

PROPOSÉE PAR LE CONSEIL AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

- Modifiera l'article 5 (a) de ses Statuts en ajoutant, après En vertu de l'article 4 des Statuts nationaux, ce qui suit :
- Un membre de chacun des Comités de l'égalité. Tous les Comités à l'égalité mèneront leur propre processus en vue de la nomination d'un de leurs membres au Conseil exécutif.

Parce que :

- Il est d'une grande importance de soutenir le Plan d'action du SCFP-Ontario en faisant en sorte que l'égalité soit au centre des actions de notre syndicat.
- Il est tout aussi important de faire en sorte que le travail des comités à l'égalité et de leurs représentants soit au centre des actions du SCFP-Ontario.
- Le Conseil exécutif du SCFP-Ontario doit être le reflet de la diversité de l'ensemble des membres du SCFP-Ontario.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS # C3

PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 2191, 3906, 3907 ET 3908, LE COMITÉ DE COORDINATION DES TRAVAILLEURS UNIVERSITAIRES DU SCFP-ONTARIO, LE CONSEIL RÉGIONAL DE TORONTO ET LE CONSEIL AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

1. Modifiera l'article 7(c) de ses Statuts afin de changer le titre de **Premier vice-président** pour **Vice –président - équité et droits de la personne**. De plus, le contenu de l'article 7(c) sera remplacé par ce qui suit :

Vice-président – Équité et droits de la personne

Le vice-président – Équité et droits de la personne aura, en l'absence du président, la responsabilité de présider et de réaliser toutes les tâches liées à la présidence et de prêter assistance selon les besoins. Le vice-président – Équité et droits de la personne aura l'autorité d'appliquer une grille d'équité et droits de la personne à toutes les activités de la Division, de travailler en étroite collaboration avec les représentants à la diversité et les comités de l'égalité, de faire progresser la solidarité internationale, de co-présider le Comité des droits de la personne, d'être membre du Comité de l'éducation et de travailler en étroite collaboration avec le Service de l'égalité du national et ses représentants. Si le poste de vice-président – Équité et droits de la personne devait être vacant de façon permanente, le poste sera offert aux candidats battus lors de l'élection précédente, par ordre du nombre de votes reçus à condition qu'ils aient reçu au moins 25 % des votes exprimés. Si le poste ne peut être comblé de cette façon, il le sera par le Conseil exécutif par voie de nomination.

2. Modifiera l'article 7(d) de ses Statuts afin de changer le titre de **Deuxième vice-président** pour **vice-président - Éducation, négociation et action politique**. De plus, le contenu de l'article 7(d) sera remplacé par ce qui suit :

Vice-président - Éducation, négociation et action politique

Le vice-président - Éducation, négociation et action politique présidera de Comité de l'éducation, travaillera en étroite collaboration avec la Direction nationale du développement syndical, travaillera à l'éducation politique et économique des membres, aidera à l'organisation des écoles du SCFP, aidera à la mobilisation des membres en vue des grèves, manifestations et autres actions politiques et collaborera avec les groupes professionnels provinciaux à la promotion de la négociation coordonnée. Si le poste de vice-président – Éducation, négociation et action politique devait être vacant de façon permanente, le poste sera offert aux candidats battus lors de l'élection précédente, par ordre du nombre de votes reçus, à condition qu'ils aient reçu au

moins 25 % des votes exprimés. Si le poste ne peut être comblé de cette façon, il le sera par le Conseil exécutif par voie de nomination.

3. Modifiera l'article 7(e) de ses Statuts afin de changer le titre de **Troisième vice-président** pour **vice-président – Organisation et alliance syndicat/communautaire**. De plus, le contenu de l'article 7(e) sera remplacé par ce qui suit :

Vice-président – Organisation et alliance syndicat/communautaire

Le vice-président – Organisation et alliance syndicat/communautaire travaillera en étroite collaboration avec la Direction nationale de l'organisation et des services régionaux et les dirigeants pour faire progresser leurs consœurs et confrères syndiqués et non-syndiqués, fera la promotion et travaillera à la conclusion d'alliances solides entre la Division et les organisations du mouvement social et les groupes communautaires et travaillera à l'amélioration des capacités de la Division à organiser des campagnes et des initiatives de syndicalisation. Si le poste de vice-président Organisation et alliance syndicat/communautaire devait être vacant de façon permanente, le poste sera offert aux candidats battus lors de l'élection précédente, par ordre du nombre de votes reçus à condition qu'ils aient reçu au moins 25 % des votes exprimés. Si le poste ne peut être comblé de cette façon, il le sera par le Conseil exécutif par voie de nomination.

4. Modifiera l'article 7(f) de ses Statuts afin de changer le titre de **Quatrième vice-président** pour **vice-président – Recherche et relations avec les affiliés**. De plus, le contenu de l'article 7(d) sera remplacé par ce qui suit :

Vice-président – Recherche et relations avec les affiliés

Le vice-président – Recherche et relations avec les affiliés travaillera en étroite collaboration avec les dirigeants, le personnel et les services appropriés, conseillera la Division à propos de connaissances et de compétences qui s'étendent au sein des membres de la base, fera la promotion de documents de recherche décrivant l'histoire de la Division et de ses éléments constitutifs, le fonctionnement des syndicats et d'autres connaissances importantes, aidera aux campagnes d'affiliation et prendra des initiatives destinées à répondre aux besoins et à faire avancer les intérêts des sections locales affiliées. Si le poste de vice-président Recherche et relations avec les affiliés devait être vacant de façon permanente, le poste sera offert aux candidats battus lors de l'élection précédente, par ordre du nombre de votes reçus à condition qu'ils aient reçu au moins 25 % des votes exprimés. Si le poste ne peut être comblé de cette façon, il le sera par le Conseil exécutif par voie de nomination.

5. Modifiera les articles appropriés des Statuts de façons à ce qu'ils reflètent les changements de dénomination des vice-présidents. Ces nouvelles dénominations seront effectives à compter du congrès de mai 2009.

Parce que :

- Le poste de vice-président devrait s'accompagner de devoirs et de responsabilités spécifiques.
- Ces changements donnent une véritable signification à l'extrait suivant des Statuts du SCFP-Ontario : Les Statuts sont conçus pour apporter un équilibre adéquat dans la gestion de la Division. Les tâches devraient être partagées entre plusieurs personnes et non par quelques-unes.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

Le SCFP-Ontario :

1. Modifiera l'article 7(c) de ses Statuts afin de changer le titre de **Premier vice-président** pour **Vice-président - Équité et droits de la personne**. De plus, le contenu de l'article 7(c) sera remplacé par ce qui suit :

Vice-président – Équité et droits de la personne

Le vice-président – Équité et droits de la personne aura l'autorité d'appliquer une grille d'équité et droits de la personne à toutes les activités de la Division, de travailler en étroite collaboration avec les représentants à la diversité et les comités de l'égalité, de faire progresser la solidarité internationale, de co-présider le Comité des droits de la personne, d'être membre du Comité de l'éducation et de travailler en étroite collaboration avec le Service de l'égalité du national et ses représentants. Si le poste de vice-président – Équité et droits de la personne devait être vacant de façon permanente, le poste sera offert aux candidats battus lors de l'élection précédente, par ordre du nombre de votes reçus à condition qu'ils aient reçu au moins 25 % des votes exprimés. Si le poste ne peut être comblé de cette façon, il le sera par le Conseil exécutif par voie de nomination

2. Modifiera l'article 7(d) de ses Statuts afin de changer le titre de **Deuxième vice-président** pour **vice-président - Éducation, négociation et action politique**. De plus, le contenu de l'article 7(d) sera remplacé par ce qui suit :

Vice-président - Éducation, négociation et action politique

Le vice-président - Éducation, négociation et action politique présidera de Comité de l'éducation, travaillera en étroite collaboration avec le Service national de développement syndical, travaillera à l'éducation politique et économique des membres, aidera à l'organisation des écoles du SCFP, aidera à la mobilisation des membres en vue des grèves, manifestations et autres actions politiques et collaborera avec les groupes professionnels provinciaux à la promotion de la négociation coordonnée. Si le poste de vice-président – Éducation, négociation et action politique devait être vacant de façon permanente, le poste sera offert aux candidats battus lors de l'élection précédente, par ordre du nombre de votes reçus à condition qu'ils aient reçu au moins 25 % des votes exprimés. Si le poste ne peut être comblé de cette façon, il le sera par le Conseil exécutif par voie de nomination.

3. Modifiera l'article 7(e) de ses Statuts afin de changer le titre de **Troisième vice-président** pour **vice-président – Organisation et alliance syndicat/communautaire**. De plus, le contenu de l'article 7(e) sera remplacé par ce qui suit :

Vice-président – Organisation et alliance syndicat/communautaire

Le vice-président – Organisation et alliance syndicat/communautaire travaillera en étroite collaboration avec la Direction nationale de l'organisation et des services régionaux et les dirigeants pour faire progresser leurs consœurs et confrères syndiqués et non-syndiqués, fera la promotion et travaillera à la conclusion d'alliances solides entre la Division et les organisations du mouvement social et les groupes communautaires et travaillera à l'amélioration des capacités de la Division à organiser des campagnes et des initiatives de syndicalisation. Si le poste de vice-président Organisation et alliance syndicat/communautaire devait être vacant de façon permanente, le poste sera offert aux candidats battus lors de l'élection précédente, par ordre du nombre de votes reçus à condition qu'ils aient reçu au moins 25 % des votes exprimés. Si le

poste ne peut être comblé de cette façon, il le sera par le Conseil exécutif par voie de nomination.

4. Modifiera l'article 7(f) de ses Statuts afin de changer le titre de **Quatrième vice-président** pour **vice-président – Recherche et relations avec les affiliés**. De plus, le contenu de l'article 7(d) sera remplacé par ce qui suit :

Vice-président – Recherche et relations avec les affiliés

Le vice-président – Recherche et relations avec les affiliés travaillera en étroite collaboration avec les dirigeants, le personnel et les services appropriés, conseillera la Division à propos de connaissances et de compétences qui s'étendent au sein des membres de la base, fera la promotion de documents de recherche décrivant l'histoire de la Division et de ses éléments constitutifs, le fonctionnement des syndicats et d'autres connaissances importantes, aidera aux campagnes d'affiliation et prendra des initiatives destinées à répondre aux besoins et à faire avancer les intérêts des sections locales affiliées. Si le poste de vice-président Recherche et relations avec les affiliés devait être vacant de façon permanente, le poste sera offert aux candidats battus lors de l'élection précédente, par ordre du nombre de votes reçus à condition qu'ils aient reçu au moins 25 % des votes exprimés. Si le poste ne peut être comblé de cette façon, il le sera par le Conseil exécutif par voie de nomination.

5. Modifiera les articles appropriés des Statuts de façons à ce qu'ils reflètent les changements de dénomination des vice-présidents. Ces nouvelles dénominations seront effectives à compter du congrès de mai 2009.

Parce que :

- Le poste de vice-président devrait s'accompagner de devoirs et de responsabilités spécifiques.
- Ces changements donnent une véritable signification à l'extrait suivant des Statuts du SCFP-Ontario : Les Statuts sont conçus pour apporter un équilibre adéquat dans la gestion de la Division. Les tâches devraient être partagées entre plusieurs personnes et non par quelques-unes.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès:	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS # C5

PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 2191, 3903, 3907 ET 4400, LE CONSEIL RÉGIONAL DE TORONTO ET LE CONSEIL AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

Modifiera l'article Article 8 (b) de ses Statuts de façon à ce que le passage : le quorum du Conseil exécutif sera de sept (7) membres, soit modifié de la façon suivante : le quorum sera de cinquante pour cent plus 1 (50 % + 1).

Parce que :

- Un quorum de sept (7) membres sur un Conseil exécutif de dix neuf (19) membres n'est pas conforme aux principes selon lesquels nous menons la majorité des votes et des affaires de notre syndicat.
- Une majorité de 50 % + 1 favorise une plus large représentation des groupes sectoriels et il

faut la participation d'un plus grand nombre de dirigeants élus pour que des décisions soient prises en notre nom.

- Un quorum aussi bas que 7 membres du Conseil exécutif va à l'encontre des idéaux démocratiques de notre syndicat.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

**MODIFICATION AUX STATUTS # C6
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 1281**

Le SCFP-Ontario :

Modifiera l'article Article 8 (b) de ses Statuts de façon à ce que le passage : le quorum du Conseil exécutif sera de sept (7) membres, soit modifié de la façon suivante Le quorum sera de treize (13) membres.

Parce que :

- Un quorum de sept (7) membres sur un Conseil exécutif de vingt-trois (23) n'est pas conforme aux principes selon lesquels nous menons la majorité des votes et des affaires de notre syndicat.
- Une majorité de treize (13) membres du Conseil exécutif favorise une plus large représentation des groupes sectoriels et il faut la participation d'un plus grand nombre de dirigeants élus pour que des décisions soient prises en notre nom.
- Un quorum aussi bas que 7 membres du Conseil exécutif va à l'encontre des idéaux démocratiques de notre syndicat.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

**MODIFICATION AUX STATUTS # C7
PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 3903, 3907, ET 3908, LE COMITÉ DE
COORDINATION DES TRAVAILLEURS UNIVERSITAIRES DU SCFP-ONTARIO, LE CONSEIL
RÉGIONAL DE TORONTO ET LE CONSEIL AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO**

Le SCFP-Ontario :

Modifiera l'article 8(d) 4 de ses Statuts de façon à en retirer ce qui suit :

Si le poste de Quatrième vice-président devenait vacant de façon permanente, le poste sera offert aux six (6) membres de l'exécutif par ordre du nombre de votes reçus lors de l'élection précédente.

L'article 8(d) 4 deviendra :

Si le poste de vice-président devait être vacant de façon permanente, le poste sera offert aux candidats battus lors de l'élection précédente, par ordre du nombre de votes reçus à condition qu'ils aient reçu au moins 25 % des votes exprimés. Si le poste ne peut être comblé de cette façon, il le sera par le biais d'une élection tenue entre les membres du Conseil exécutif et s'il n'y a aucun candidat provenant du Conseil exécutif, il le sera par le Conseil exécutif par voie de nomination.

Parce que :

- Nous devrions tendre à remplacer les postes libres de vice-présidents par des gens qui ont été candidats à ce poste lors de notre congrès et qui ont donc proposé un programme électoral aux délégués.
- La pratique actuelle de supplantation ascendante ne tient pas compte des compétences des consœurs et confrères qui sont ainsi parachutés comme titulaires des postes vacants.
- Le changement proposé constitue une méthode rationnelle pour combler les postes de vice-présidents vacants.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>		
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>	Renvoi	<input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS # C8

PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 2191, 3903, 3907 3908 ET 4400, LE CONSEIL RÉGIONAL DE TORONTO, LE CONSEIL AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO ET LE COMITÉ ARG-EN-CIEL DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

Modifiera l'article 5 (a) en éliminant la clause suivante :

Un représentant choisi par le caucus des autochtones du congrès parmi les délégués autochtones, un représentant choisi par le caucus des minorités visibles du congrès parmi les délégués des minorités visibles.

Et la remplacera par ce qui suit :

Un vice-président à la diversité (travailleurs autochtones) choisi par le caucus autochtone du congrès et un vice-président à la diversité (travailleurs des minorités ethniques) choisi par le caucus des minorités ethniques du congrès.

Parce que :

- Le terme de vice-président à la diversité indique que nous reconnaissons l'importance de ces deux postes.
- Le terme de minorité visible est dépassé et a même été qualifié de discriminatoire par l'ONU.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

**MODIFICATION AUX STATUTS # C9
PROPOSÉE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF DU SCFP-ONTARIO**

Le SCFP-Ontario modifiera l'article 5c de ses Statuts de la façon suivante :

(c) Le Comité exécutif sera composé des deux (2) cadres dirigeants, des quatre (4) vice-présidents, du représentant des autochtones et du représentant des minorités visibles élus par le Conseil.

Le SCFP-Ontario :

Modifiera l'article 8(c) de ses Statuts de la façon suivante :

Le Comité exécutif sera composé du président, du secrétaire-trésorier, des quatre (4) vice-présidents du représentant des autochtones et du représentant des minorités ethniques élus par le Conseil. Le Comité exécutif se réunira avant chaque rencontre (la suite demeure inchangée).

Et ces changements seront en vigueur dès la conclusion de ce congrès.

Parce que :

- Le SCFP-Ontario a un Plan d'action et un Ordre du jour pour le changement qui parlent de l'importance du travail d'égalité dans notre province et du besoin d'intégrer le travail d'égalité à tout ce que nous faisons comme syndicat.
- Les représentants à l'égalité étaient déjà intégrés de façon informelle au Comité exécutif.
- Ces changements rendront cette pratique officielle et renforceront l'engagement du SCFP-Ontario en matière d'intégration du travail d'égalité.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

**MODIFICATION AUX STATUTS # C10
PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 2191, 3907, 3908 ET 4400, LE CONSEIL RÉGIONAL DE TORONTO, LE CONSEIL AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO ET LE COMITÉ ARC-EN-CIEL DU SCFP-ONTARIO**

Le SCFP-Ontario :

1. Modifiera l'article 8(e)1 à la page 13 de ses Statuts, de façon à changer le nom du Comité Arc-en Ciel pour Comité de la justice raciale.
2. Modifiera l'article 8(e)3a à la page 13 de ses Statuts de façon à y refléter le changement de nom du comité en Comité de la justice raciale.
3. Modifiera l'article 8(d)7a à la page 12 de ses Statuts et changera le Caucus du Comité Arc-en-Ciel et des minorités visibles par le Caucus de la justice raciale et ajoutera à l'article 8(d)7a, seuls les membres qui s'identifient comme étant d'une autre origine ethnique pourront faire partie de ce caucus à moins d'avoir été invité à la suite d'un vote majoritaire des participants au Caucus de la justice raciale.
4. Modifiera toute référence au Comité Arc-en Ciel ou au Caucus des minorités visibles faite ailleurs dans les Statuts afin qu'y soit reflété le changement à Comité de la justice raciale et Caucus de la justice raciale, dans la mesure où la modification est appropriée pour l'article en question.

Parce que :

- Le nom de Comité Arc-en-Ciel crée de la confusion auprès des membres des minorités ethniques lors des congrès et conférences quant à la compétence couverte par le mandat de ce comité.
- Le nom de Comité de la justice raciale décrit de façon positive et affirmative le mandat et la mission du comité.
- Le terme de Minorité visible a été déclaré douteux par une agence des Nations Unies.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS # C11

PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 2191, 3903, 3906, 3907, 3908 ET 4400, LE CONSEIL RÉGIONAL DE TORONTO, LE CONSEIL AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO ET LE COMITÉ ARC-EN-CIEL DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

Modifiera l'obligation faite au Conseil exécutif et aux syndics sous l'article 6(k) des Statuts de la façon suivante :

Je promets sur mon honneur de remplir bien et fidèlement les devoirs de mon poste au cours du mandat qui vient, conformément aux Statuts et aux règlements de la Division.

À titre de dirigeant, je respecterai les principes régissant le racisme et l'oppression et je participerai à une formation antiracisme et anti-oppression avec l'ensemble du Conseil exécutif, session qui sera organisée au cours du premier mois de mon mandat. Je m'engage,

tant par mes paroles que mes actes, à faire la promotion de l'harmonie et de préserver la dignité de ces sessions.

Parce que :

- Il est important que tous les membres du Conseil exécutif, à titre de dirigeants du SCFP, s'engagent à suivre les principes mis de l'avant par la formation antiracisme et anti-oppression dans le travail qu'ils effectuent au nom des membres du SCFP.
- Le libellé actuel de ce serment est archaïque et la nouvelle version est rédigée en langage clair.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS # C12
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 4400, LE CONSEIL RÉGIONAL DE TORONTO, LE
COMITÉ DE COORDINATION DES TRAVAILLEURS UNIVERSITAIRES DU SCFP-ONTARIO, LE
CONSEIL AUTOCHTONE DU SCFP-ONTARIO ET LE COMITÉ ARC-EN-CIEL DU SCFP-ONTARIO

Le SCFP-Ontario :

Modifiera le serment d'entrée en fonction contenu à l'article 6(f) des Statuts de la façon suivante :

En acceptant ma nomination, je m'engage à adhérer aux principes antiracistes et anti-oppression et je promets, si je suis élu, de respecter fidèlement les Statuts, les principes et politiques de la Division et du Syndicat canadien de la fonction publique.

Parce que :

- Le libellé actuel du serment d'entrée en fonction exige de la personne mise en nomination qu'elle s'engage à soutenir les principes et institutions du gouvernement démocratique du Canada. Comme syndicalistes, nous tentons chaque jour de dénoncer la nature antidémocratique de notre forme actuelle de gouvernement, notamment, le système électoral uninominal à un tour et les pratiques corrompues et scandaleuses des partis et politiciens qui vont à l'encontre des grands principes de la démocratie.
- De plus, compte tenu de la complicité du gouvernement dans l'oppression continue et systémique des peuples autochtones, il est impossible que les travailleurs autochtones et toute personne qui soutient leur lutte puisse prêter un tel serment.
- L'engagement à respecter les principes antiracisme et anti-oppression est essentiel pour tout éventuel dirigeant du SCFP-Ontario.
- Une atteinte à une personne est une atteinte à tous.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS # C13
PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 3903 ET 3908

Le SCFP-Ontario :

1. Modifiera la déclaration d'égalité en y ajoutant ce qui suit :

Le SCFP-Ontario reconnaît que nous nous réunissons aujourd'hui/ce soir en territoire autochtone. (Insérer le nom du territoire ou la réunion a lieu). Nous respectons les Premières Nations du Canada, ainsi que le droit à la terre qui leur a été retiré. Nous sommes solidaires d'eux dans leur lutte pour le territoire, la justice et les réparations.

2. Fera du lobbying auprès du SCFP national afin qu'il adopte la même modification à sa Déclaration d'égalité.

Parce que :

- Reconnaître la nature du territoire sur lequel nous nous réunissons est une étape important vers la reconnaissance des torts infligés aux peuples autochtones par nos ancêtres colonialistes et qui continuent à l'être par nos actuels gouvernements.
- Ajouter ce passage chaque fois que nous lisons la Déclaration d'égalité contribue à l'éducation de tous les membres du SCFP quant à l'importance des luttes de nos consœurs et confrères autochtones.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS # C14
PROPOSÉE PAR LES SECTIONS LOCALES 2557 ET 3690

Article 7 (g). DEVOIRS DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU QUE il y a de nombreux retards dans le remboursement des dépenses des membres du Comité et du Conseil, quelques fois, jusqu'à trois (3) mois.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE il soit ajouté au #3 : pour ce qui est du remboursement aux membres du Conseil et du Comité du salaire perdu et des dépenses encourues au nom de la Division de l'Ontario, le remboursement devra être fait dans les 5 jours ouvrables suivant le dépôt de la demande de remboursement par le membre du Conseil ou du Comité.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS # C15
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 1656

ATTENDU QUE le SCFP est une organisation démocratique qui choisit ses dirigeants lors d'une élection tenue à son congrès.

ATTENDU QUE les sections locales envoient des délégués au congrès dans le but de s'acquitter de cette tâche en prenant une décision éclairée lors de l'élection des dirigeants. La meilleure façon d'effectuer cette tâche essentielle est d'assister au Forum de tous les candidats afin de poser des questions et de parler aux candidats qui désirent être élus.

ATTENDU QUE pour être en mesure de prendre une décision éclairée, les délégués doivent savoir qui sont les candidats.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE tous les candidats doivent faire connaître à l'avance leur intention de poser leur candidature. Ce préavis doit être donné lors du Forum de tous les candidats en prenant la parole à la tribune devant les délégués ou en étant proposé par un candidat dûment inscrit au congrès.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS # C16
PROPOSÉE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DE TORONTO

Le SCFP-Ontario :

Modifiera ses Statuts par le retrait de la clause suivante :

Article 4 (d) 2 (a):

Les représentants des Conseils régionaux doivent être membres d'une section locale affiliée.

Article 4 (e) 2:

Les représentants des Conseils régionaux doivent être membres d'une section locale affiliée.

Parce que :

- Les Conseils du SCFP reçoivent leur mandat et sont constitués en vertu des Statuts nationaux, ce qui constitue la plus haute autorité du SCFP.
- L'article 4.2 (b) des Statuts nationaux prévoit que le Conseil coordonnera les activités des sections locales de sa région et aidera le Conseil exécutif national, les dirigeants nationaux et

le personnel du national à mettre en œuvre les **politiques nationales et provinciales du Syndicat canadien de la fonction publique.**

- Les Conseils régionaux ont donc, en vertu des Statuts nationaux, le mandat de mettre en oeuvre les campagnes nationales et provinciales et constituent un élément essentiel d'une organisation et d'une mobilisation efficaces des membres de la base de l'ensemble de la province.
- Il est discriminatoire de la part de la Division de l'Ontario de nuire à la représentation des Conseils régionaux au Congrès.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS # C17
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 9138

ATTENDU QUE les Conseils régionaux du SCFP sont des associations volontaires représentant toutes les sections locales de leur région en coordonnant et en faisant la promotion de l'éducation des sections locales, des campagnes d'actions politique et en apportant des soutiens de grève à l'échelon local.

ATTENDU QUE de nombreuses sections locales comptent peu de membres, dont une majorité est composée de femmes qui tentent de concilier le travail, la famille et les charges de la section locale, ce qui leur laisse peu de temps à consacrer aux affaires du Conseil régional.

ATTENDU QUE de nombreux membres retraités du SCFP sont des membres à vie en règle qui continuent à soutenir activement les idéaux du SCFP.

ATTENDU QUE ces membres à la retraite pourraient être d'une grande utilité pour aider les Conseils régionaux à atteindre leurs objectifs.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP reconnaissent ces membres à la retraite et leur accorde les mêmes droits et privilèges que tous les membres affiliés des Conseils régionaux en matière de droit de vote, d'occuper un poste et de participer aux congrès.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>

MODIFICATION AUX STATUTS # C18
PROPOSÉE PAR LA SECTION LOCALE 1281

Le SCFP-Ontario :

1. Modifiera l'article 4 de ses Statuts en ajoutant, après 4(j), une section qui dit : le Comité des résolutions du Congrès aura le mandat de réviser toutes les résolutions proposées au congrès afin de s'assurer que :

- a) Les résolutions sont correctement rédigées et formatées.
- b) Les résolutions ne vont pas à l'encontre des Statuts, des règlements et de la Déclaration d'égalité.
- c) Les discussions ont lieu de façon ordonnée de façon à favoriser une diversité des interventions de tous les secteurs et de tous les groupes en recherche d'égalité.

Après s'être assuré que les résolutions sont conformes, le comité recommandera un ordre de priorité en vue des débats quotidiens. Le comité a le pouvoir de consulter la section locale, le comité ou le Conseil qui a proposé une résolution avant qu'elle soit proposée au débat, à des fins d'assurer la clarté de l'intention ou du libellé de la résolution.

Une fois que le Comité des résolutions est reçu par le congrès, il soumettra un rapport écrit quotidien apportant conseil ou explication concernant toute résolution qui aurait été jugée non conforme aux Statuts ou à la Déclaration d'égalité. Le rapport donnera aussi l'ordre de priorité de présentation des résolutions.

Une fois le rapport du comité accepté, le débat aura lieu sur les résolutions elle-mêmes, sans recommandation d'adoption ou de rejet de la part du comité et les délégués décideront de l'adoption ou du rejet des résolutions sur la base des règles spécifiées aux Statuts.

Si une résolution est rejetée et fait l'objet d'un renvoi, le comité aura l'autorité de la modifier sur la base des discussions qui ont eu lieu entre les délégués et en consultation avec l'initiateur de la résolution.

Parce que :

- Les recommandations d'adoption et de rejet sont lourdes et sèment la confusion chez les délégués.
- Les membres devraient pouvoir débattre directement des résolutions et non des recommandations d'un comité.
- La force de notre syndicat réside dans les principes de démocratie et de participation.
- Il faut redéfinir le rôle et le mandat du Comité des résolutions.

Recommandation du comité :	Adoption	<input type="checkbox"/>	Rejet	<input type="checkbox"/>
Décision du congrès :	Adoption	<input type="checkbox"/>	rejet	<input type="checkbox"/>
			Renvoi	<input type="checkbox"/>